

# *Le lien des chercheurs*

# *Cévenols*



*Avril-juin 2012*  
*N° 169 - 7 €*



**Les Républicains espagnols à Avèze, Madeleine Souche**  
**Hommage à Jean Pellet : Le fonds Jean Pellet au PNC, Pauline Roux-Tatto**  
**La maison Pellet à Génolhac, Les historiens en herbe**  
**François de La Fuye, Henri Teisserenc**  
**Les assemblées clandestines protestantes de Rochegude, Pierre Rolland**

# Sommaire



Divers aspects de Roche-gude,  
photos Pierre Chante

**Éditorial**, p. 3  
et **Un local pour L.C.C. !  
Les Républicains,  
espagnols à Avèze**, 2<sup>ème</sup> partie,  
Madeleine Souche, p. 4  
**Le fonds Jean Pellet** au  
centre de documentation et  
d'archives du Parc national des  
Cévennes à Génolhac, Pauline  
Roux-Tatto, p. 10  
**La maison Pellet  
à Génolhac**,  
par Les historiens en herbe, p. 14  
**François de  
La Fuye**, marchand et financier  
au service du Grand Condé,  
Henri Teisserenc, p. 17  
**Échanges :**  
À propos du Malgoirès, LCC  
n° 168, Jean-Gabriel Pieters, p. 23  
**A lire ou à Consulter :**  
Meyrannes, La vallée  
de l'Auzonnet, p. 26  
**Demandes et réponses  
Colloque :** « Guillaume  
de Nogaret, un Languedocien  
au service de la monarchie  
capétienne ». p. 27  
**Les assemblées  
clandestines protestantes  
de Roche-gude** (août 1700),  
Pierre Rolland, p. 28

## LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS

### L.C.C. - FONT VIVE

(Association créée en 1961)  
Siège social : 3 Grand Rue  
30450 Génolhac

#### Fondateurs :

Jean Pellet († en 1990),  
Pierre Richard († en 1968),  
Jean-François Breton († en  
1985)

#### Présidents honoraires

Pierre A. Clément  
Yannick Chassin du Guerny

#### Bureau :

Présidente : Marie-Lucy Dumas  
Vice-Présidents : Pierre Chante  
et Michel Wiénin  
Secrétaire : Pierre Mouriès  
et Patrick Arnault  
Responsable de la  
communication : Cécile Coustès  
Trésorier : Paul Mazière  
et Louis Raymond

#### Conseil d'administration :

Patrick Arnault, Bernard Atger,  
Pierre Chante, Cécile Coustès,  
Marie-Lucy Dumas, Philippe  
Gaussent, Pierre Mouriès,  
Paul Mazière, Jean-Gabriel  
Pieters, Louis Raymond, Pierre  
Rolland, Michel Sarrazin, Henri  
Teisserenc, Michel Wiénin.

#### Comité de Rédaction :

Bernard Atger, Jean Castan,  
André Claveirole, Pierre  
A. Clément, Marie-Lucy Dumas,  
Jean-Gabriel Pieters, Marie-  
Claude Pontier, Pierre Rolland,  
Pauline Roux-Tatto, Michel  
Wiénin

#### Conseil scientifique

Richard Bousiges, Patrick  
Cabanel, Gérard Caillat,  
Jean-Paul Chabrol, Philippe  
Charreyre, Jean-Bernard Elzière,  
Nicolas Faucherre, Rémi Noël,  
Jean-François Pastre, Olivier  
Poujol, Daniel Travier

Photo de couverture : Roche-gude, photo Pierre Chante

#### Courrier postal :

L.C.C. Font-Vive, 3 Grand Rue,  
30450 Génolhac

**Courriel :** contact@cevenols.fr

Publication trimestrielle

éditée par L.C.C.-Font Vive.

La publication du Lien des  
Chercheurs Cévenols © est  
réalisée avec l'aide du Parc  
National des Cévennes et des  
communes de Concoules et  
Génolhac.

La reproduction des articles,  
dessins, cartes, photographies  
est interdite, sauf accord de la  
Rédaction et de l'auteur.

#### Directrice

#### de la publication :

Marie-Lucy Dumas  
C. P. P. A. P. : n° 1110 G  
80144 -  
ISSN : 0335-6264

Imprimé par Com'impact  
impression, 85 route d'Uzès,  
30100 Alès

Dépôt légal : à parution

Site Internet :

<http://www.cevenols.fr>

Abonnement sans adhésion :  
24 € Abonnement + adhésion  
ordinaire : 27 €  
Abonnement + adhésion de  
soutien : 30 € minimum  
Adhésion sans abonnement :  
5 € ou 8 € minimum (soutien)

Chèque bancaire ou postal  
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,  
(CCP compte 2000 14 C  
Montpellier),  
3, Grand Rue 30450 Génolhac

# Editorial

*Travail de mémoire... il faut nous inscrire dans la durée et l'authenticité !*

Depuis le début de l'année, les renouvellements d'abonnement arrivent en nombre, souvent accompagnés de petits mots sympathiques : « longue vie à LCC et à tous les bénévoles de l'association... félicitations pour ce magazine passionnant... bravo pour le travail que vous faites... » A mon tour de remercier les fidèles adhérents, associations et collectivités locales qui accompagnent notre action et tout particulièrement la mairie de Génolhac (voir ci-dessous).

Ceci donne du sens à notre travail et à notre engagement pour la mémoire et l'histoire des Cévennes. Cela nous pousse à l'exigence pour rester fidèles aux valeurs humanistes que nous ont léguées les fondateurs du Lien des Chercheurs Cévenols.

Répondre à vos attentes, vous informer, peut-être même vous permettre d'étendre vos connaissances : un souci permanent !

Variété des articles, recherches iconographiques, références, documents, citations pour étayer nos propos, pour les rendre plus exacts et vérifiables : c'est aussi notre objectif.

Et vous ? N'hésitez pas, amis lecteurs, à nous communiquer votre adresse mail : soyez plus nombreux encore à déposer vos remarques, réactions ou demandes en envoyant quelques lignes à [contact@cevenols.fr](mailto:contact@cevenols.fr). Soyez sans crainte pour la sécurité de votre adresse mail, nous ne l'utiliserons que dans le cadre de LCC.

Depuis de nombreuses années déjà, LCC s'est doté d'un site internet : [www.cevenols.fr](http://www.cevenols.fr). Il est actuellement en cours de réactualisation. Je vous indiquerai dans le prochain numéro ce que nous mettrons à votre disposition au travers de ce site.

Enfin je lance un appel à tous nos lecteurs, historiens ou amateurs d'histoire, ainsi qu'à tous ceux qui font des recherches non encore publiées, possèdent dans leurs tiroirs des photos anciennes, ont dans leurs bibliothèques des manuscrits inédits.

Venez nous en faire profiter... contactez la rédaction de L.C.C... et soyez-en remerciés par avance, aussi bien par nous que par les lecteurs de notre revue.

Marie-Lucy Dumas



## Un local pour L.C.C. !

Depuis le mois de janvier, L.C.C. a un local à Génolhac dans la maison de l'Arceau. Ce local nous est prêté par la mairie, avec un contrat en bonne et due forme. C'est l'initiative de Monsieur le maire, Henri Galinier qui a été très heureux de ce que L.C.C., vieille association puisse se retrouver dans les murs de Génolhac qui l'ont vue naître, 50 ans plus tôt.

Je me fais ici l'expression du conseil d'administration pour remercier très chaleureusement Monsieur le maire de Génolhac et tout son conseil municipal, de cette généreuse initiative. Notre local est pratique, lumineux, avec des étagères pour stocker nos revues et de la place pour se réunir.

Lors des vœux à la population génolhacoise, M. Galinier n'a pas manqué de rappeler le travail et les recherches effectuées par le docteur Jean Pellet, (dont vous trouverez dans ce numéro, un article sur ses archives déposées au Centre de documentation et d'archives du Parc National des Cévennes). Il a en outre remis à notre présidente -et à sa grande surprise- « la médaille d'honneur de la ville de Génolhac » pour son livre sur « Génolhac sur la Regordane ». L.C.C. est donc doublement honoré par la commune de Génolhac. Un très grand merci.

Paul Mazière

# Les Républicains espagnols à Avèze

## 2<sup>e</sup> partie

### Des retours en Espagne fortement encouragés par les autorités françaises

Des départs difficilement envisageables en février 1939

Le 25/02/39, le sous-préfet du Vigan écrivait : *Les réfugiés ne paraissent nullement disposés à regagner l'Espagne franquiste, en l'état actuel des choses. Un avis affiché dans tous les cantonnements, et rédigé en langue espagnole, a suscité six demandes de rapatriement dont deux ont été satisfaites jusqu'à présent. Ce chiffre est assez éloquent pour dispenser de commentaire. Mais il peut laisser prévoir certaines difficultés le jour où le retour des Espagnols dans leur patrie devra s'accomplir, si l'on en juge par l'expression de crainte qui se dégage de la physionomie des réfugiés lorsqu'il est fait allusion devant eux à leur rapatriement éventuel*<sup>1</sup>.

Le 27/02/39, le préfet assure : *Toutefois, lorsque ces femmes seront rassurées sur le sort de leurs époux, dont beaucoup sont dans les camps de concentration des Pyrénées-Orientales, elles prendront une décision et je pense que celles dont le mari aura réintégré l'Espagne demanderont immédiatement à aller le rejoindre.*

#### Les rapatriements des enfants orphelins

Le 2 mai, l'administration demande « d'extrême urgence » la liste nominative des enfants espagnols de moins de 17 ans « avec leur lieu d'origine et tous les renseignements possibles sur leur situation de famille », en particulier « s'il s'agit d'orphelins, vous ne manquerez pas de le signaler »<sup>2</sup>.

Le 17 mai le sous-préfet faisant référence à une circulaire ministérielle veut savoir rapidement quels sont les enfants espagnols qu'on pourrait facilement rapatrier en Espagne : il s'agit des orphelins de père et de mère « dont le retour en Espagne peut

#### Madeleine Souche

être par conséquent, envisagé sans inconvénient et de ceux dont les parents sont actuellement en Espagne et qui, dans ces conditions, peuvent également être rapatriés sans difficultés »<sup>3</sup>. Le maire dresse la liste des enfants : il y en a 27, dont seulement deux orphelins réfugiés à Avèze avec leur mère.

En juin, le ministère de l'Intérieur définit pour la Commission d'Aide aux enfants espagnols réfugiés en France, en prenant beaucoup de précautions, les conditions du rapatriement : l'un des parents ou à défaut l'un des grands-parents doit réclamer l'enfant par lettre apostillée<sup>4</sup> dans la commune espagnole, visée par le consul de France qui la transmet au Ministère des affaires étrangères qui la fait contrôler par le Ministre de l'Intérieur<sup>5</sup>. Selon la sous-préfecture il y a encore, le 12 octobre, 15 filles dont deux ayant déjà 18 ans et 10 garçons.

Des départs organisés par les autorités françaises

Le sous-préfet adresse au maire d'Avèze la liste des réfugiés espagnols hébergés dans la commune qui ont demandé leur rapatriement via Perpignan-Cerbère et lui demande leur confirmation par oui ou non<sup>6</sup>.

Le 15/05/39 Le préfet informe le ministre de l'Intérieur que sur les 2 500 réfugiés de son département, 104 seulement sont retournés en Espagne et que 80 doivent partir au 31 mai. Pour lui, le faible nombre des retours en Espagne est causé par « les difficultés qu'opposent les autorités espagnoles à l'entrée des réfugiés ; les longs délais qui leur sont imposés à partir du jour où ils ont manifesté leur désir n'incitent pas ceux qui restent à les imiter. » La fermeture de la frontière catalane est aussi une raison, car, dit-il, « beaucoup de réfugiés hésitent actuellement à passer par Hendaye de peur d'être retenus dans cette région. » Il pense aussi que « les femmes dont les maris sont dans un camp militaire ne rentreront certainement jamais seules, ce qui pose le problème de l'action auprès des miliciens et du rapprochement des ménages et des familles. »<sup>7</sup> Il suggère de faire des interprètes espagnols des « collaborateurs qui seraient d'un grand secours à l'administration » et estime « qu'il serait souhaitable de "récompenser" de façon appropriée les services qu'ils rendraient à

leurs concitoyens et à l'Administration. »

Des convois commencent à être constitués puisque « Mlle Helena Martinez Garcia demande son rapatriement le 27 mai 1939 et doit partir avec un convoi du 31 mai »<sup>8</sup>.

Le 28 juillet Raoul Didkowski, préfet des Pyrénées-Orientales, rappelle à ses collègues que la circulaire ministérielle du 2 février 1939 prévoit de diriger vers son département les Espagnols en situation irrégulière. Il précise quelques changements d'orientation des réfugiés : *Jusqu'à ce jour, je vous avais demandé d'envoyer les intéressés sur le camp de concentration d'Argelès-Sur-Mer d'abord, sur Saint-Cyprien et enfin sur Le Barcarès. Le camp du Barcarès devant être réservé exclusivement aux réfugiés en transit pour l'Espagne, je vous prie de bien vouloir, à compter de ce jour, diriger tous les Espagnols en situation irrégulière ou les militaires guéris, sur le camp de Saint-Cyprien.*

Peu de réfugiés d'Avèze sont partis en juillet 1939, le 24 juillet 1939, il reste encore 62 personnes : 7 hommes, 30 femmes et 25 enfants de moins de 18 ans.

Mais en août les ouvertures franquistes et les souhaits du gouvernement français de voir partir les réfugiés se conjuguent. Les responsables de l'État se font plus pressants : le 02/08/39 le cabinet du Ministre de l'Intérieur, Albert Sarraut, informe que, comme le gouvernement franquiste espagnol a décidé d'ouvrir plus largement sa frontière aux réfugiés espagnols qui désirent regagner leur pays, le ministère juge que ces dispositions doivent « permettre d'accélérer le rythme des départs volontaires par la frontière des Basses-Pyrénées » et il signale en outre que « le retour par la frontière des Pyrénées-Orientales est désormais possible » et ajoute : « J'estime que cette facilité que nous venons d'obtenir du gouvernement espagnol est de nature à décider les réfugiés originaires de la Catalogne à regagner sans plus attendre leur patrie. »

Les autorités françaises préparent des rapatriements. Le sous-préfet du Vigan avertit le maire d'Avèze qu'« un convoi de rapatriement à destination de l'Espagne sera formé dans une quinzaine de jour » c'est-à-dire en août. Huit personnes : Incarnation Aguado Carrillo et ses deux enfants Pépita et Angel, Josefina et Luisa Guillen, Rosita Cabet, Marciana Castillo et José Amat Duran font des demandes de rapatriement. Ces réfugiés doivent être acheminés sur Nîmes pour être conduits à

Hendaye le 8 août. Le préfet en informe le maire téléphoniquement et lui confirme la formation du convoi en lui demandant de « veiller lui-même à ce qu'il ne se produise aucune défection. »

Les services des préfectures et sous-préfectures sont invités à interroger séparément chaque réfugié afin de lui faire connaître que la frontière est maintenant largement ouverte, que plus de 250 000 réfugiés sont déjà rentrés en Espagne et « que l'heure est venue, pour ceux qui n'ont pas de motifs graves de redouter le retour, de retourner dans leur pays. » Il ne s'agit pas dit le texte d'exercer une coercition, mais de faire comprendre que le gouvernement français veut « alléger le fardeau qui pèse sur les finances publiques » et « continuer cependant son aide matérielle et morale à ceux qui ont vraiment des raisons légitimes d'invoquer la protection française »<sup>9</sup>.

Les réfugiés qui veulent partir par leurs propres moyens sont surveillés ; tel le boucher Joseph Giralt Arjalaguet qui ne veut pas partir dans un convoi de rapatriement et à qui on a demandé de signer une déclaration « pour faire connaître son intention de quitter le territoire français dans les plus brefs délais, à dater du 2 septembre 1939. Le préfet demande au maire de « lui faire connaître si à l'expiration de ce délai il a bien quitté notre sol. » Il précise aussi que « pour cette catégorie de réfugiés, l'allocation qu'ils pouvaient percevoir doit cesser de leur être payée immédiatement »<sup>10</sup>.

Après la déclaration de guerre<sup>11</sup>, en septembre, à la suite d'instructions ministérielles des 19 et 29 août 1939, le préfet veut dénombrer « les Espagnols en résidence libre entrés en France depuis le 17 juillet 1936, date de la Révolution franquiste ».

Repérés, les clandestins sont expulsés rapidement : Joséfa Guinovart Mercadé arrive à Avèze le 15/09/39 « après avoir franchi clandestinement la frontière », elle ne peut « en aucun cas percevoir le bénéfice des allocations servies à ses compatriotes » et « elle doit obligatoirement être comprise dans le prochain convoi de rapatriement des réfugiés »<sup>12</sup>.

Le 19 septembre les instructions ministérielles se font encore plus pressantes, Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, écrit aux préfets que l'état de guerre et les nécessités de l'hébergement des populations françaises évacuées « rendent plus que jamais désirable le retour en Espagne du plus grand nombre possible de réfugiés et surtout des éléments non susceptibles d'apporter à l'économie française le concours d'un travail utile », il ajoute : *Je vous prie, en conséquence, de bien vouloir obtenir, par une persuasion pressante, et le plus tôt possible, le retour massif des réfugiés hébergés dans votre départe-*

1 ADG 4 M 639.

2 AMA.

3 AMA.

4 Apostiller : attester par un cachet et par une signature du caractère officiel dans un pays d'un document présentant déjà un cachet et une signature destiné à être transmis à un autre pays.

5 AMA.

6 AMA.

7 ADG. 4 M 639.

8 AMA.

9 AMA.

10 AMA.

11 Le 3 septembre 1939, à la suite de l'invasion de la Pologne.

12 AMA.

ment qui sont à la charge de la collectivité depuis de longs mois et qui n'ont pu trouver la possibilité de travailler sur notre sol. [...] De toute manière, vous voudrez bien sans retard procéder à la mise en route, via Hendaye, via Port-Bou de tous les enfants espagnols hébergés en France, orphelins ou non, à l'exception toutefois de ceux dont les parents réfugiés sur notre sol, seraient vraiment hors d'état de regagner, sans risques sérieux l'Espagne<sup>13</sup>.

### Les mesures d'intimidation sont durcies

Je vous signale dans le même temps que, si parmi les réfugiés qui n'auront pas cru devoir se rendre à vos raisons, il y en a dont la conduite ne soit pas exempte de reproches, vous devrez les diriger, au besoin sous bonne escorte, les hommes vers le camp du Barcarès (Pyrénées-Orientales) où l'autorité militaire décidera de leur sort, et les femmes vers le centre de Rieucros (Lozère) qui doit prochainement s'ouvrir pour accueillir les étrangères indésirables<sup>14</sup>.

Les réfugiés partent mais la préfecture s'inquiète de l'engorgement créé à la frontière par une organisation insuffisante des départs : Certains convois femmes et enfants espagnols ont été dirigés par les préfets sur frontière espagnole sans que sérieux triage sur possibilité de retour ait été effectué d'où très grosse difficulté pour préfets frontière. Ne devez mettre en route que par petits paquets après les avoir convaincus de la nécessité de leur retour sinon vous devrez les conserver jusqu'à nouvel ordre<sup>15</sup>.

Le 26 septembre, le préfet du Gard rappelle néanmoins la circulaire ministérielle du 19 septembre aux sous-préfets d'Alès et du Vigan et les « prie de bien vouloir entreprendre personnellement une action très active auprès de ces émigrants répartis dans les centres d'hébergement pour les inviter à retourner dans leur Patrie dans le plus bref délai possible. »<sup>16</sup> Non seulement il adresse « un nombre suffisant » de la note en espagnol dans laquelle les autorités franquistes propose aux réfugiés de rentrer en Espagne, mais il ajoute « à titre confidentiel » que puisque elles ne proposent le retour sans sanction qu'à « ceux dont la conscience est pure et le passé net », « tous les indésirables nous seront laissés pour compte » et que les sous-préfets ne doivent pas hésiter à lui proposer leur internement.

Le 7 octobre, le sous préfet insiste encore : [...] il serait opportun d'obtenir, par une persuasion pres-

sante, un retour massif dans leur pays en leur exposant que du fait de la guerre l'ensemble de notre territoire se trouve menacé par l'aviation ennemie et ne présente plus pour eux la sécurité qu'ils étaient venus chercher.

Maniant le bâton et la carotte, il veut les dissuader de rester en leur précisant qu'ils seront les premiers touchés par les mesures de restrictions - le bois et le charbon leur ont déjà été supprimés et d'autres mesures suivront sans tarder - alors que le gouvernement espagnol accepte de réintégrer ses ressortissants « en leur donnant l'assurance formelle qu'aucune représaille ne sera exercée pour des raisons politiques ». Et il ajoute que « ceux dont l'attitude donnerait lieu à la moindre observation seraient immédiatement dirigés sur des camps spéciaux de concentration. »<sup>17</sup>

Les séparations familiales accélèrent les départs. Dolorès Fémina a demandé, à plusieurs reprises, au préfet du Pas-de-Calais que ses enfants hébergés à Wimeraux soient envoyés à Avèze, quand elle apprend qu'ils ont quitté le Pas-de-Calais le 26 septembre, elle demande le 10 octobre à partir au prochain convoi.

Le travail du chef de famille permet de sortir du centre d'hébergement car l'administration « est susceptible d'accueillir favorablement » les demandes des réfugiées espagnoles qui veulent rejoindre les membres masculins de leurs familles « actuellement embauchés dans diverses entreprises et qui, par leur travail peuvent assurer la subsistance et l'entretien de leur famille »<sup>18</sup>.

Le 18 octobre 1939, le maire signale au sous-préfet qu'il y a à Avèze 15 filles dont 2 de plus de 18 ans, 10 garçons et 4 personnes ne recevant pas d'allocation. Le 27 novembre la mairie recense les femmes et leurs enfants qui refusent de partir d'Avèze parce que leur mari est encore dans un camp et qui ne veulent pas retourner en Espagne « par crainte de représailles politiques »<sup>19</sup>. Un nouveau convoi de rapatriement est organisé aux environs du 10 décembre<sup>20</sup>.

13 ADG 4 M 639.  
14 ADG 4 M 639. Une note manuscrite précise « d'après la préfecture de Perpignan, Les hommes vont à Saint-Cyprien, Barcarès est en voie de transformation pour constituer des régiments de marche d'étrangers ou de légion.

15 ADG 4 M 639.

16 ADG 4 M 639. Une note manuscrite précise « d'après la préfecture de Perpignan, Les hommes vont à Saint-Cyprien, Barcarès est en voie de transformation pour constituer des régiments de marche d'étrangers ou de légion.

17 ADG 4 M 639.

18 ADG 4 M 639. Une note manuscrite précise « d'après la préfecture de Perpignan, Les hommes vont à Saint-Cyprien, Barcarès est en voie de transformation pour constituer des régiments de marche d'étrangers ou de légion.

19 ADG 4 M 639.

20 ADG 4 M 639.

## La fin du séjour des réfugiés

Le 15 novembre le maire doit dresser la liste nominative des réfugiés à la charge de l'État encore hébergés dans la commune. La liste établie le 18 novembre compte 14 femmes mariées, dont les épouses de la Direction de la Poste<sup>21</sup>.

Le 10 décembre, le maire d'Avèze est informé de la décision du préfet de restreindre le nombre de centres d'hébergements dans l'arrondissement du Vigan et de faire transporter, à Saint-Hippolyte, le 2 janvier, les réfugiés, à l'exception de ceux qui ont été autorisés à travailler. Un an après La Retirada, la préfecture dresse la statistique des réfugiés espagnols qui sont encore présents dans les centres d'hébergement du Gard au 1<sup>er</sup> février 1940 :

Il y en a 1263, un peu plus de la moitié des réfugiés de 1939. Ils sont 170 au Vigan, 150 à Saint-Hippolyte-du-Fort, 30 à Valleraugue, 17 à Pompignan, 21 à Montdardier, 19 à Monoblet, 16 à Lasalle, 8 à Cros et 49 à Avèze : 6 hommes, 21 femmes, 22 enfants<sup>22</sup>.

Sept femmes échappent au regroupement imposé à Saint-Hippolyte et le maire d'Avèze ignore où elles sont allées, sauf Faustina Ruano qui est dans le village d'Alzon avec son mari.

À Avèze, dès le 17 février 40, les réfugiés espagnols ont tous été évacués sur d'autres régions et le « Foyer des campagnes » est vide. Le bâtiment avait été entièrement rénové mais la municipalité ne l'avait pas prévu comme un centre d'hébergement fonctionnel. Le logement dans des conditions précaires de nombreuses personnes a laissé des traces et la remise en état des lieux est nécessaire : Les dégradations commises ont été assez nombreuses. Toutes les peintures à l'huile des murs et boiseries ont été fortement salies. En certains endroits, les plâtres mêmes ont été abîmés par des inscriptions et des dessins. Des carreaux ont été cassés ainsi que de nombreuses ampoules électriques. Le grillage de clôture d'une petite cour attenante a été arraché. [...] Le local est vide ; mais il est absolument impossible de le remettre en état par un simple nettoyage<sup>23</sup>.

19 AMA. Mercedes Amat et ses deux filles, Elisa Fernandez et ses trois enfants, Juliana Siena et ses deux garçons, dont les maris sont à Bram ; Otilia Carles et ses trois enfants dont le mari est à Saint-Cyprien ; Mathilde Santa Maria et ses quatre garçons dont le mari est infirmier au camp de Sepfonds

20 AMA.

21 AMA. Mmes Arroquia, Cubero, Anna et Josefa Ramos...

22 ADG. 4 M 639.

Il n'y a plus de réfugiés au Foyer des Campagnes d'Avèze et le 16 août 1940, le gouvernement de Vichy décide de se débarrasser des réfugiés espagnols sans emploi et demande au préfet du Gard « de délivrer des réquisitions de transport gratuit jusqu'à la frontière à ceux qui justifieront de la possibilité de rentrer dans leur pays d'origine » ; de remettre les hommes à l'autorité militaire « en vue de leur incorporation dans des groupes de travailleurs » ; de diriger les inaptes, les vieillards, les femmes et les enfants sur la camp d'Argelès ; de diriger éventuellement les indésirables sur le camp du Vernet.

Une famille s'était installée dans les Cévennes.

## L'exil en France d'une famille républicaine prise dans la tourmente



Le premier immigré

La famille espagnole remarquable qui s'est installée à Avèze puis au Vigan, est la famille Martinez. Vincente Martinez, né à Valencia le 19 janvier 1895, était parti d'Espagne en s'embarquant au port, jeune et chassé par la misère, selon son petit-fils, Alain. Il est à Avèze où il demande une carte d'identité en février 1927 après s'être marié avec Marie Louise Fadat d'Aumessas. Ils ont alors deux enfants, Aliette, Louise et François, Louis, et il est devenu patron-boulangier à Avèze<sup>24</sup>. En 1928, Un autre Martinez, son frère, Salvador « tient à venir avec sa famille composée de sa femme et de ses deux enfants, âgés de 13 et 14 ans et son frère Martinez François »<sup>25</sup> qui a signé l'engagement de travail se charge de tous les frais de nourriture et de logement pendant leur séjour à Avèze pendant un an ».

Le boulangier d'Avèze établit effectivement en mars 1928 un contrat d'un an pour Martinez Salvador, résidant rue des Villiens à Valencia, qui est venu avec sa femme et deux enfants de 14 et 8 ans.

Salvador Martinez loge chez son frère.

Le neveu de Vincent, Martinez Salvador, fils, né à Valencia en 1915, et entré en France en 1928, est aide-bonnetier aux Établissements Brun d'Arre, « Le bas LYS », pendant le premier trimestre de 1930. Il rentre ensuite en Espagne où il est adhérent de l'Union General de Trabajadores de Espana (UGT) et du *Partido Socialista Obrero Español* (PSOE) ; il est membre de la Fédération valenciana des jeunes socialistes, Secrétaire général des Jeunes socialistes <sup>26</sup>.

Selon le certificat délivré ultérieurement, le 27 septembre 1940, pendant la période franquiste, Salvador Martinez, sa femme et sa fille étaient au Vigan avant « le Glorieux mouvement national » depuis plusieurs années et ils étaient venus à Valencia dont ils étaient originaires pendant le Mouvement et ils voulaient « retourner au Vigan où ils résident actuellement. <sup>27</sup> »

### L'exil de la famille



Conception Dasi et Conchita Martinez

En juin 1939, après la mort de son père, le 20 mars 1939, François Martinez, le fils de Vincent, boulanger à Avèze demande à recevoir et à héberger à son domicile : Concepción Dasi Lorente (née en 1892) et Conchita Martinez Dasi, (née en 1920) hébergées à Sète ; Salvador Martinez Marco, (né en 1882), boulanger qui se trouve à l'hôpital de Béziers <sup>28</sup>. C'est-à-dire qu'il

23 ADG 4 M 639. L'ingénieur du Service vicinal de l'arrondissement évalue à 4200 francs le total des travaux de remise en état. C'est l'entrepreneur Paul Bergonnier qui est chargé de la maçonnerie, l'électricien René Laurent fournit les lampes neuves, Georges Wheeler fait les peintures et Daniel Laurens la menuiserie.

24 AMA. Selon l'adjoint du maire qui intervient auprès du préfet : « Martinez est un petit patron boulanger qui a de la peine à nourrir sa famille composée de deux enfants. Je vous demande de lui appliquer, si possible la taxe réduite. »

25 Erreur ou choix d'un autre prénom de la même personne, c'est en fait Vincent qui signe le contrat de travail, et erreur sur les âges, Conchita est née en 1920.

offre d'héberger son oncle, sa tante et sa cousine.

Ils étaient partis de Valencia avec un passeport délivré le 21 février 1939, valide pour la France (il s'agit d'un visa de transit pouvant être utilisé jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1939, valable pour un seul voyage), le Mexique, Cuba et le Nicaragua qui est le but du voyage (visa du 27 février 1939). Selon leur famille, ils seraient allés en Italie où ils n'auraient pas pu débarquer et auraient ensuite débarqué à Sète.

Le sous-préfet du Vigan demande une requête sur papier timbré dans laquelle François Martinez s'engage à prendre à sa charge, indépendamment de la nourriture et du logement de ces étrangers, les frais médicaux, pharmaceutiques et chirurgicaux qui pourraient leur être nécessaires. La famille Martinez arrive à Avèze le 30 juin ; la jeune Conchita obtient un contrat de bonne à tout faire chez Henri Astruc, ancien avocat, domicilié à Avèze.



Salvador Martinez Dasi (1915/1983)

Le fils de la famille, Salvador Martinez Dasi était devenu un militant socialiste important. Pendant la République, il est commissaire politique de la Marine à 22 ans. Il est blessé pendant la Guerre d'Espagne, à bord de son bateau pendant un bombardement sur Carthagène. À la fin de la guerre, quand la flotte entre à Tunis il est interné dans un camp. Les autorités françaises de Tunisie témoignent d'une attention certaine à son égard. Le 27 août, 1939, le Résident général à Tunis demande si la famille de Martinez Dasi, dont « la conduite et les précédents offrent toutes les garanties nécessaires » et qui est « hébergé » au camp de Maknassy (Tunisie) <sup>29</sup>, famille qui réside chez Mme Fadat à Avèze, serait disposée à l'accueillir et à l'héberger.

26 [www.publicacions.ub.es/biblioteca/digital/.../emeteriocd.htm](http://www.publicacions.ub.es/biblioteca/digital/.../emeteriocd.htm). Les Juventudes Socialistas de España (JSE) nées en 1906 sont une association liée au Partido Socialista Obrero Español (PSOE). En 1934, elle compte 21.000 militants, en 1936 elles fusionnent avec le Parti communiste pour créer les Juventudes Socialistas Unificadas.

Le 31 août, le sous-préfet du Vigan demande au maire d'Avèze, de lui faire connaître après enquête très serrée, si M. Martinez qui a déjà pris en charge deux femmes et un homme peut assurer l'hébergement de ce nouvel émigrant.

Le 18 novembre 1939, Martinez Dasi obtient un laissez-passer pour se rendre de Kasserine à Tunis. Le 22 novembre, le Commandant de la légion de gendarmerie de Tunisie autorise Martinez Dasi Salvador, né à Valencia le 24 juin 1914, fils de Salvador et Dasi Conception, à se rendre à Avèze (Gard) où il doit être hébergé par sa tante, Mme Veuve Vincente Martinez. La mairie demande à l'intéressé de faire remplir un formulaire par son employeur et de le lui retourner.

Salvador Martinez Dasi réside à Avèze le 8 février 1940, ensuite au Vigan. Il est employé par les Établissements Brun d'Arre-Le BAS LYS en qualité de rebrousseur et d'aide-bonnetier du 29 janvier au 18 septembre 1940. Le certificat est particulièrement élogieux : « Nous ajoutons que nous n'avons eu qu'à nous louer de son travail, de sa ponctualité, de son respect du règlement intérieur de nos usines. Qu'il possède une instruction soignée et qu'il parle et écrit couramment : le Français, l'Espagnol et l'Anglais. »

Après cette date, il est difficile de savoir où il a vécu entre 1940 et ses années d'exil à Toulouse. On le remarque sur une des photographies de groupe en forêt, datées 1939/41 et portant l'inscription en espagnol « Nous en avons abattu 10 000 <sup>30</sup> » peuvent faire penser qu'il fait partie d'un groupe de travailleurs espagnols embauchés dans des coupes forestières. S'agit-il du groupe (CTE/GTE) que la Société Progil, usine de Molières-Cavaillac utilisait pour l'exploitation des coupes forestières à Ardaillers (Valleraugue) ?



27 Archives familiales.

28 AMA. La sous-préfecture écorche les noms : Conchita Martinez Dose, Conchita Martinez Marti,

29 Une partie des « camps de concentration » selon la terminologie contemporaine est créée dans les colonies françaises d'Afrique du Nord, camp Morand près de Boghari, Médéa, Djelfa, Hadjerat M'Guil, Ain el-Ourak

On retrouve Salvador Martinez Dasi à Toulouse où il milite dans les organisations de Républicains en exil. À la fin de la Seconde guerre mondiale les socialistes espagnols entreprennent la reconstruction de leur organisation de jeunes et groupe les sections dispersées en France, au Mexique, au Chili, en Afrique du Nord... dans une *Federación Nacional de Juventudes Socialistas de España en el Exilio (1944-1979)*. Elle tient son premier congrès à Toulouse, le 22 avril 1945. À ce premier congrès, Salvador Martinez Dasi est nommé Secrétaire Général <sup>31</sup>. Il est également membre des commissions exécutives de l'UGT et du PSOE en exil jusqu'en octobre 1958 <sup>32</sup>.



«Toulouse, cour du 71 rue du Taur, 1947. Les Directions du PSOE et de l'UGT. De gauche à droite : Muino, Jimeno, Carrillo, de Francisco, Dasi, Trifon Gomez, Tundidor, Llopis, Palacios, Tomas, Gregori, Salgado, Gomez Beltran, Barreiro, Calzada.»

### Conclusion

Les documents des archives municipales et départementales, s'ils donnent des renseignements précis sur le séjour des Républicains espagnols, laissent entrevoir, nous semble-il, quelques nuances entre l'attitude de la municipalité et celle des autorités administratives supérieures. Dans des formulaires « question-réponse », par exemple, si la municipalité demande des éclaircissements sur le versement des allocations, jamais elle ne souhaite un départ rapide des réfugiés alors que les injonctions venues de Nîmes sont pressantes et elle ne montre guère de zèle à chercher des réfugiés qui ne sont plus dans leur cantonnement avézol. Est-ce parce qu'Avèze est un village cévenol ?

en Algérie, Bizerte ou Maknassy en Tunisie.

30 Sur une autre photo on lit « En Venta par Jules Vernes « Et les hommes mangeaient à leur faim... 1941 »

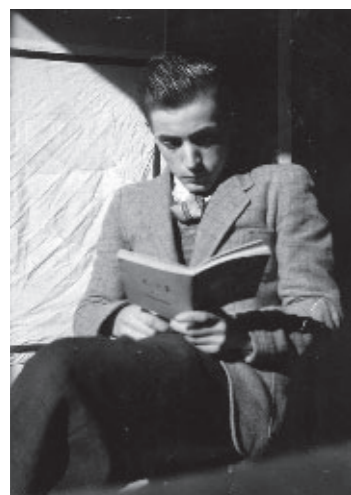
31 [www.publicacions.ub.es/biblioteca/digital/.../emeteriocd.htm](http://www.publicacions.ub.es/biblioteca/digital/.../emeteriocd.htm)

32 1983, N° 313, 18/14 juin 1983

# Le fonds Jean Pellet au centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes à Génolhac

**Pauline Roux-Tatto, responsable du centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes à Génolhac**

Nombre de lecteurs du Lien ont connu, côtoyé ou au moins lu Jean Pellet. Il est, avec Jean-François Breton, l'un des fondateurs de l'association et de la revue du même nom. Après son décès en 1990, des articles lui ont été consacré dans les n°81, 82 et 83. Un n° spécial de *Causses et Cévennes* (1992 - n°1) évoque la mémoire et l'action de Jean Pellet. Plus récemment, une exposition réalisée par le Parc national des Cévennes a rendu un vibrant hommage à cet « humaniste cévenol »<sup>1</sup>. Là n'est donc pas le propos de cet article. Nous voulons parler ici plus précisément du fonds qu'il a constitué et que sa famille a déposé au centre de documentation et d'archives de Génolhac pour y être classé, conservé et surtout mis à la disposition du public, qu'elle en soit ici encore une fois chaleureusement remerciée.



Jean Pellet étudiant, années 1940.  
Coll. Famille Pellet.

Ce fils de médecin, né en 1924 à Nîmes, se passionne dès l'enfance pour la géologie et pour l'histoire. Il trouve matière à assouvir sa curiosité en compagnie de ses grands-pères Henri Pellet, professeur d'histoire géographique et grand mélomane et Ludovic Vernhette, avocat, qu'il retrouve le temps des vacances dans la maison familiale de Génolhac.

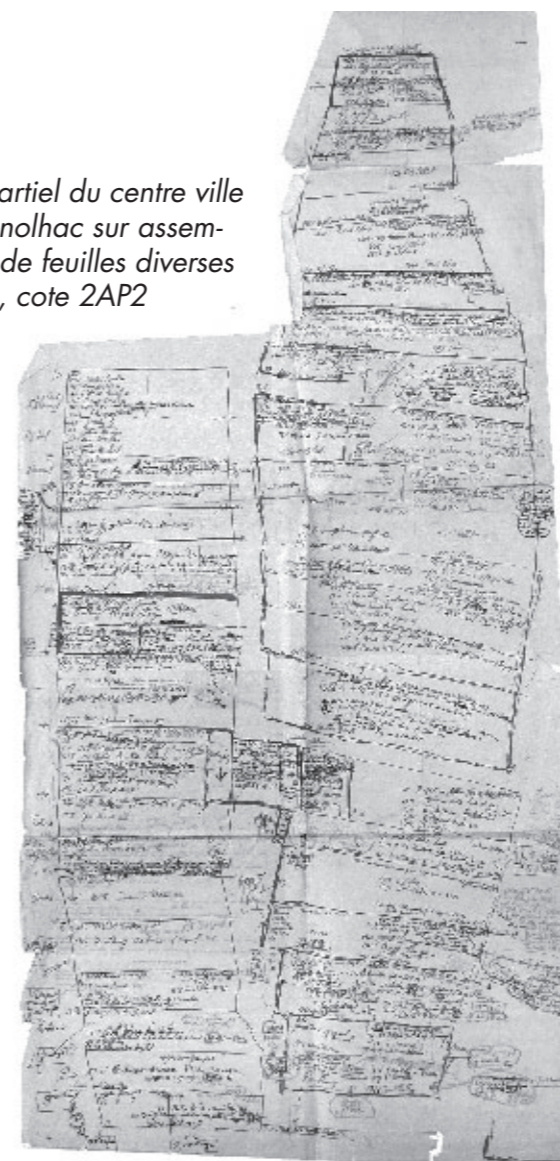
Après des études secondaires dans un collège jésuite d'Avignon, il suit des études de médecine à la faculté de Montpellier. En 1951, il présente

une thèse intitulée : « Une épidémie de peste en Cévennes au XVIII<sup>e</sup> siècle ». La même année il épouse Anne de Nantes, avec laquelle il fonde une famille de onze enfants. C'est également au début des années 1950 qu'il s'installe à Génolhac où il reprend le cabinet du Dr Algava.

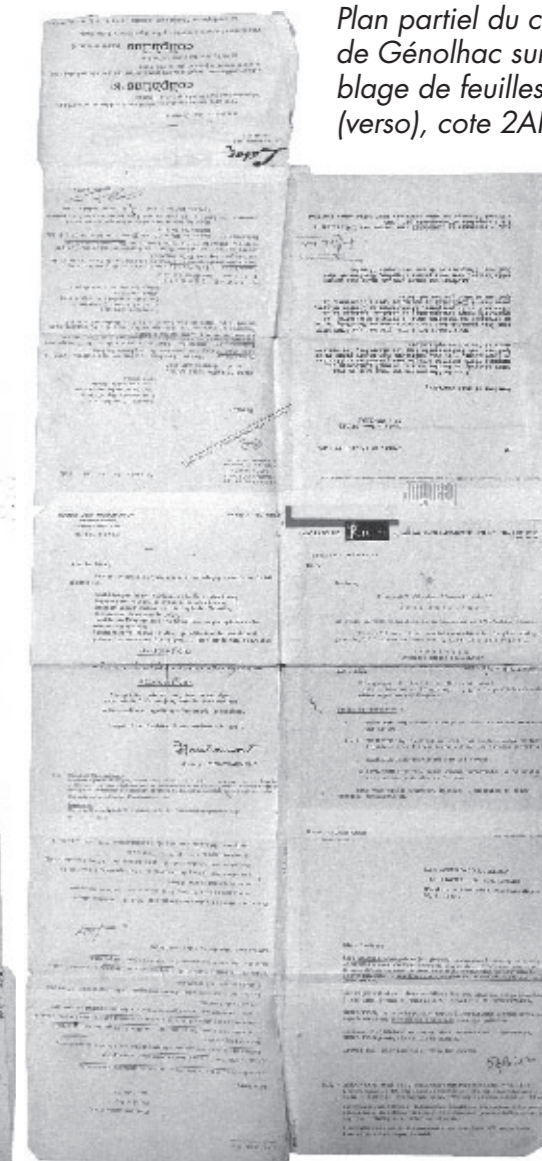
Sa carrière se déroule dans ce coin des hautes Cévennes où il est connu et estimé de tous. Esprit constamment en éveil, il est « le Docteur », ainsi que le nomme Jean-Pierre Chabrol dans *Le Crève-Cévenne*, mais pas seulement. Il est également un géologue, sans formation universitaire, mais reconnu par les plus grands spécialistes (il publie ses travaux au BRGM<sup>2</sup>, participe à des jury de thèses). Il est également historien ou plus précisément médiéviste, capable de lire, transcrire, traduire, analyser et interpréter les textes les plus anciens, parfois écrits en latin<sup>3</sup>. Mais ses centres d'intérêts sont plus larges, il s'intéresse également aux sciences proches et complémentaires de l'histoire. Il n'est pas pour autant tourné vers le passé. Fortement ancré dans la vie locale, il s'engage pour son pays qui dans les années 1950-1960 se dépeuple et semble s'éteindre à petit feu.

C'est ainsi qu'il est à l'initiative de l'association Font Vive avec Pierre Richard<sup>4</sup>. Créée en décembre 1961<sup>5</sup>, l'association a pour buts « l'action éducative, l'animation culturelle, l'encouragement de la recherche scientifique et l'étude de l'aménagement urbain des Hauts Pays cévenols, dans l'esprit de la loi du 25 juillet 1960 sur les Parcs nationaux français ». Elle est l'un des moteurs de la création du Parc national des Cévennes (qui verra le jour le 2 septembre 1970). Jean Pellet y voit la possibilité d'engager des projets d'aménagement du territoire mais aussi de préserver une culture, une architecture, des modes de vie ancestraux. C'est dans cette optique qu'il initie le chantier de la piscine de Concoules en 1962, puis de l'adduction d'eau au village de Sénéchas en 1963-1965. Dans cette optique également qu'il participe activement aux fêtes médiévales de Génolhac et aux fêtes de la châtaigne de Chamborigaud. Son principal objectif étant de permettre aux cévenols de pouvoir continuer à vivre dans leur pays.

Plan partiel du centre ville de Génolhac sur assemblage de feuilles diverses (recto), cote 2AP2



Plan partiel du centre ville de Génolhac sur assemblage de feuilles diverses (verso), cote 2AP2



## Le fonds « Jean Pellet »

C'est certainement tout jeune que Jean Pellet commence à s'intéresser à l'histoire, en découvrant dans la maison de ses grands-parents à Génolhac les archives de la famille de Roche, derniers seigneurs du lieu et propriétaires de la maison qui fut vendue par Marie de Roche à sa grand-mère.

En 1947 à l'âge de 23 ans, inspiré par les livres de raison qu'il découvre dans ce fonds<sup>6</sup>, il commence l'écriture de son propre livre de raison<sup>7</sup> où il établit la généalogie de sa famille et note également quelques événements (travaux à la maison familiale, élections, vie quotidienne, études, etc.). On remarquera que la première page est rédigée en latin !

La constitution du fonds Pellet commence certainement dès cette époque. Il est alors un habitué des services d'archives départementaux et des mairies où il peut consulter (et emprunter<sup>8</sup>) les documents indispensables à l'une des « entreprises » qui lui

tient le plus à cœur : la mise en plans de l'évolution de Génolhac du Moyen-âge au XX<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup>.

## Un fonds complexe

À l'image de ce personnage hors norme et original, le fonds Pellet est lui aussi tout à fait particulier : volumineux (plus de 10 000 pièces) il est tout à la fois fonds d'archives et fonds documentaire. On y trouve :

- ses notes, travaux, plans sur divers thèmes : Génolhac et communes voisines, patrimoine local, généalogie, histoire etc.
- une partie du fonds de la famille de Roche (et familles alliées)
- des documents (photocopies, ouvrages, notes diverses...) et des archives collectés en divers endroits, parfois auprès de particuliers.
- des généalogies reçues dans le cadre de la

publication du Lien des Chercheurs Cévenols qu'il a assuré de 1974 à 1990.

Ce fonds riche et hétéroclite, compte des documents isolés sans rapport apparent avec le reste comme ce grand cahier de dessins de machineries de mine d'une qualité remarquable, ces exemplaires de revues : Le gaulois du dimanche (1897), L'intermédiaire des chercheurs et des curieux (1914-1921), Le magasin pittoresque (1833)<sup>xi</sup> et ces livres scolaires ou militaires des XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle<sup>xii</sup>.

Le fonds fut déposé par la famille (qui en reste la propriétaire) en 2002 à la faveur de la confiance accordée à François Girard, alors responsable du centre de documentation et d'archives et proche de Jean Pellet. Fonds d'ampleur et complexe, il nécessite plusieurs années de traitement.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, la première partie du fonds est ouverte au public. Il s'agit des travaux et de la documentation produite et reçue par le Dr. Un ensemble de 192 articles, où l'on découvre l'écriture fine et nerveuse de Jean Pellet portée sur des quantités de feuilles diverses, de toutes tailles : ordonnances vierges (mais pas toujours !), publicités médicales, manchettes de journaux, enveloppes, bulletins de vote etc. qui ne facilitent pas la lecture des notes... ni le traitement de ses archives. En tant que documents de travail, elles font état de l'avancement de ses recherches mais aussi de ses doutes, questionnements, incompréhensions. Ce fonds est un état du travail d'un chercheur. Il nécessite un certain effort d'appréhension.

## Mises en garde

Le fonds comporte de nombreuses généalogies, réalisées par Jean Pellet au cours de ses recherches. Ces généalogies plus ou moins abouties se présentent à l'état de documents de travail. Elles sont parfois accompagnées de courtes notes éparses rédigées sur de petits feuillets. Leur consultation nécessite un soin particulier (respect de l'ordre de classement des documents dans les chemises, manipulation précautionneuse etc.) et toute utilisation de ces notes devra mentionner le fonds dont elles sont tirées.

Hormis les dossiers généalogiques de Pellet, on trouvera des généalogies rédigées par d'autres auteurs et données à celui qui était, dans les années 1970-1980, le rédacteur en chef du Lien. Toute utilisation de ses généalogies devra se faire avec l'accord de leur auteur.



Séance de travail sur le fonds Pellet avec les élèves du collège de Génolhac et leur professeur d'histoire. Photo Parc national des Cévennes.

## Mise en valeur et exploitations possibles

Le fonds Jean Pellet a été largement utilisé pour les besoins de l'exposition consacrée au Dr. Il a aussi été récemment exploité avec des élèves du collège de Génolhac pour des travaux sur l'évolution du village et plus particulièrement pour essayer d'appréhender l'histoire de la maison de Roche.

Le fonds de Roche (pour partie présent dans le fonds Pellet) est lui aussi une source intéressante, disponible (et non exploitée) pour les chercheurs qui s'intéressent à la connaissance des modes de vie et des relations sociales et économiques au sein d'une famille de petite noblesse rurale.

Enfin, le fonds Pellet donne sans doute une image assez fidèle de l'érudit que l'on qualifie souvent de « local » quand il s'intéresse à un territoire donné. Une étude sur l'érudition ou la figure de l'érudit pourra s'enrichir des archives du Dr.

En conclusion...

Le fonds Pellet tant attendu est maintenant, pour la partie des travaux du Dr à la disposition des lecteurs. Il surprendra peut-être ceux qui s'attendent à des documents « finalisés », il décevra peut-être ceux qui pensent y trouver tout ce dont le Dr a pu leur parler mais Jean Pellet n'a sans doute pas tout couché par écrit. Doté d'une mémoire exceptionnelle, ses savoirs reposaient également en grande partie sur elle.

Ce fonds mérite d'être consulté, on y retrouve l'homme (ses questionnements, ses erreurs corrigées, ses dessins là où nous mettrions aujourd'hui

des « mots clefs » etc.), on y rencontre aussi et surtout le labeur d'une vie au travers des formidables séries de plans de Génolhac qui mentionnent pour les maisons du centre village, les noms des propriétaires de chaque maison et parcelle depuis le Moyen-âge jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. Peu de villes dans notre pays peuvent s'enorgueillir d'une telle connaissance de leur tissu urbain sur sept siècles.

Nous vous invitons à venir découvrir ces documents au centre de documentation et d'archives à Génolhac.

## Le centre documentation et d'archives à Génolhac

Le centre est ouvert à tous, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, de préférence sur réservation au 04 66 61 19 97 ou [doc@cevennes-parcnational.fr](mailto:doc@cevennes-parcnational.fr)

La consultation est libre et gratuite.

Notre catalogue en ligne :

<http://www.cevennes-parcnational.fr/Access-directs/Centre-de-documentation-et-d-archives-a-Genolhac>



### Coordonnées

Parc national des Cévennes  
Centre de documentation et d'archives  
3 Grand Rue  
30450 Génolhac  
Tel : 04 66 61 19 97  
Fax : 04 66 61 29 40

i Exposition « Jean Pellet, un humaniste cévenol » présentée à la maison du Parc national des Cévennes du 1<sup>er</sup> juillet au 14 novembre 2011. Le catalogue de l'exposition est visible à l'adresse : <http://www.cevennes-parcnational.fr/Access-directs/Centre-de-documentation-et-d-archives-a-Genolhac>

ii Bureau des recherches géologiques et minières

iii Le document le plus ancien du fonds Pellet date de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

iv Pierre Richard (1918-1968), est un médecin installé aux Vans en 1951. Il se passionne pour la préhistoire, l'ethnologie et l'économie. Il s'engage activement dans des groupements dédiés à la protection et à la valorisation des paysages et au développement rural, comme le Comité de rénovation des Cévennes. Avec Jean Pellet et d'autres chercheurs professionnels et amateurs, il forme en 1955 un groupement informel dont les membres se désignent sous le nom des « Amis des sources ». C'est ce groupe qui est à l'origine de Font Vive. (source : site de l'ALPNE, association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement, notice sur Pierre Richard : <http://ahpne.fr/spip.php?article79>).

v Voir BASSET Karine-Larissa. Aux origines du Parc national des Cévennes. Parc national des Cévennes, Association Clair de Terre, GARAE, 2010. p.99

vi Fonds de Roche déposé par la famille Pellet au centre de documentation et d'archives en 1994, librement consultable. Inventaire établi par Y. Chassin du Guerny en 1976.

vii Cote 2 AP 41

viii Dans les années 1950-1960, il arrivait que des responsables d'archives publiques prêtent en toute confiance des documents d'archives à certains chercheurs, érudits, passionnés de leur connaissance. Jean Pellet faisait partie de ceux-ci, ce qui explique la présence de documents d'archives publiques dans son fonds. Une partie de ces documents ont déjà réintégré leurs dépôts d'origine, les autres subiront le même sort.

ix Voir à ce sujet son article « Cinq siècles et plus du devenir d'une petite ville des Cévennes, Génolhac : une expérience de « restitution régressive » : moyens, méthode, résultats ». Lien des Chercheurs Cévenols, 1985-1986, n° 65, p. 41-47.

x 2 AP 192

xi 2 AP 146, 2AP 179 à 182

xii 2 AP 166 à 173

xiii Parc national des Cévennes, centre de documentation et d'archives, fonds Jean Pellet.

# La maison Pellet à Génolhac

## Les Historiens en herbe

Une partie des archives Pellet vient d'être ouverte au Centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes, à Génolhac. Avec leur professeur Patrice Fabrigoule et Pauline Roux Tatto, la directrice du centre, 6 élèves du collège de la Regordane (Génolhac) se sont plongés dans le fonds Pellet en prenant comme sujet la maison Pellet, anciennement château du seigneur de Génolhac : Claude François de Roche.

Ce travail a été réalisé par : Margot Brenac (6<sup>e</sup>), Ange-Line Vidinha (5<sup>e</sup>), Tom Pellecuier (5<sup>e</sup>), Calvin Ausset (4<sup>e</sup>) et Mara Brandt (3<sup>e</sup>) et Hugo Sémeneri (3<sup>e</sup>).

## La méthode de travail de Jean Pellet

### La première surprise

Jean Pellet écrit sur tout type de document : enveloppes, ordonnances médicales, prospectus publicitaires, vieux bouts de papier toujours avec une écriture très serrée et assez difficile à lire ; mais on finit par s'y habituer. De temps en temps, il recopie un document plus ancien ou même ajoute dans son dossier un document authentique et très ancien. Il a retiré ses informations de documents officiels et de livres. Il ne note pas toujours ses références. Dans ses dossiers, on trouve de la correspondance avec des personnes qui lui posent des questions ou bien apportent des idées, on découvre également des coupures de presse, des photos anciennes, des

cartes postales, des petits morceaux de feuilles sur lesquelles il a recopié un acte ancien qu'il avait lu dans les archives du Gard ou de la Lozère.

### La deuxième surprise

Il a fait des croquis du village de Génolhac et des dessins pour montrer comment devait être sa maison à l'origine. Il a même dessiné d'autres maisons du village. Il dessine très bien.

### La troisième surprise

Et la troisième surprise c'est qu'il a réalisé une étude urbaine chronologique de Génolhac pour connaître tous les propriétaires des maisons depuis 1989 au xv<sup>e</sup> siècle. Pour cela, il a dépouillé les registres des notaires, les compoix et tout ce qu'il a pu trouver. Il a rapporté l'ensemble sur des cartes et c'est ainsi que l'on a pu visualiser très concrètement quels ont été les propriétaires de sa maison dans les siècles passés, car on a bien vu que ce n'est qu'à partir de 1674 que la famille de Roche commence petit à petit à acheter des parties de sa future maison.

### La maison Pellet depuis le xv<sup>e</sup> siècle

Elle se situe dans l'enceinte du château ou castel (enceinte fortifiée sur une colline dominant le village) de Génolhac, près de l'église catholique. Dans ce château il y a une tour et un logis.

**Photo n° 1 :** Dans la 2<sup>e</sup> moitié du XIV<sup>e</sup> siècle : le logis d'Ayglina épouse du seigneur d'Altayrac, est partagé avec l'évêque d'Uzès qui est un des coseigneur de Génolhac. On mentionne une prison

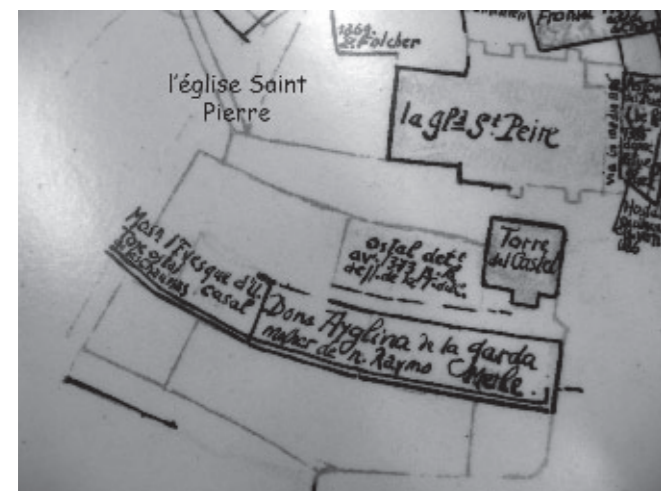


Photo 1



Photo 2

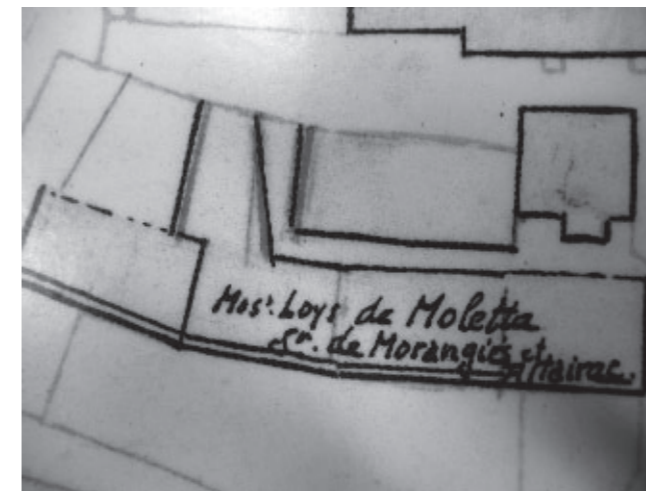


Photo 3

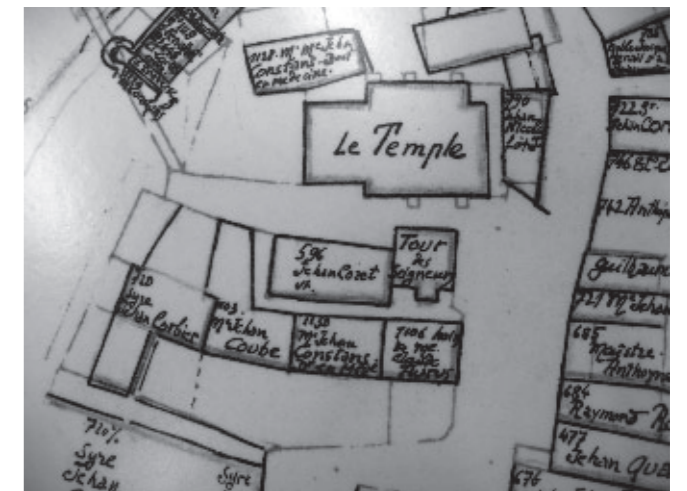


Photo 4

dans la tour appelée Chansas.

Dans la 1<sup>ère</sup> moitié du XV<sup>e</sup> siècle : Ayglina de la Garde femme de Pierre Merle y habite le logis, la tour n'est pas habitée.

**Photo 2 :** En 1467, tout le logis est occupé par Noble Peyre Merle seigneur d'Altayrac et de Sénéchas.

**Photo 3 :** en 1515, Louis de Molette seigneur de Morangies héritier de Pierre Merle y habite. On voit que deux ailes ont été construites dont une est occupée par Claude Rieurtort en 1532.

Photo 4 : en 1594, la construction devient plus compliquée : une aile est accolée à la tour. Jean Cozet y demeure. Le logis au sud de la tour est partagé entre 4 propriétaires : Jean Corbier, Jean Coube, Jean Constans (docteur) et Claude Aurus (notaire). A ce moment là, le village de Génolhac est complètement protestant. D'ailleurs, Jean Pellet nomme « temple » : l'église, elle même.

**Photo 5 :** en 1606 on mentionne une ruelle allant à l'église qui sépare la tour et le logis de Jean Coset, du logis sud .

**Photo 6 :** en 1666, : Jean Boisson a remplacé Jean Coset. Le logis sud est toujours divisé en 4 :

le sieur Jean Nicolas de la Montagne dont la fille Jeanne Nicolas est l'épouse de Jacques de Roche ; le sieur Pierre Mathieu, sonnailler, Pierre Polge et Jean Cortes qui est chantre au temple.

**Photo 7 :** en 1703, au moment de la guerre des camisards, les constructions se sont encore étendues. Jeanne de Nicolas, fille du sieur Jean Nicolas a acheté le logis de Jean Boisson contre la tour. Dans le logis sud il reste le sieur François de Roche, seigneur d'Elgeyrenc, Pierre Mathieu, sonnailler, le sieur Antoine Polge et Charles Bouschet, coutelier. La ruelle entre les deux bâtiments s'appelle « travers du castel »

On voit aussi sur ce plan que le sieur de Roche a acheté d'autres maisons et terrains tout autour.

**Photo 8 :** Vers 1780-1791, le sieur de Roche possède tout sauf la partie Est qui appartient au sieur Castanier, puis au sieur Chabrol, serrurier. La ruelle entre les deux bâtiments a été fermée par une voute sur laquelle on a ensuite construit des pièces. A partir de là, les de Roche sont propriétaires jusqu'à ce que la dernière demoiselle Delphine de Roche, ou sa fille Marie vende sa propriété à la famille Pellet au début du XX<sup>e</sup> siècle.

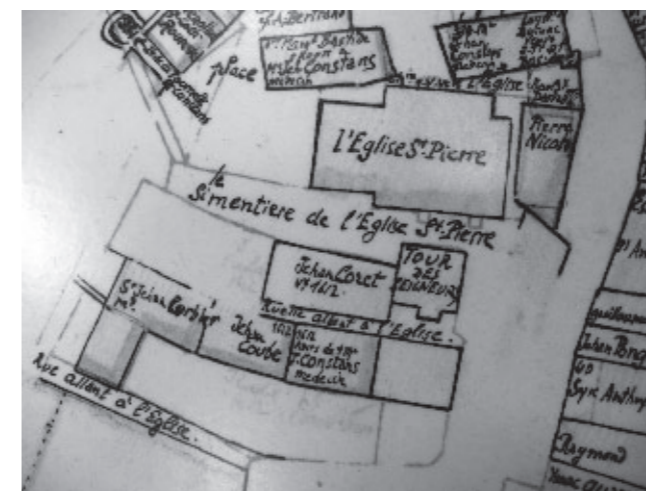


Photo 5



Photo 6

Au XIX<sup>e</sup> siècle l'ensemble constitué était appelé « le château » de Roche avec quelques éléments de décoration. (photo 9 1828 et Photo dessin de Jean Pellet)

Ce qui nous a frappé c'est que dans le lieu dit le castel de Génolhac il ne vit que des gens aisés.

## Étude de document

L'étude d'un acte de vente en 1674 qui permet l'extension de la propriété de Roche

Cet acte est long et compliqué. C'est Jacques de Roche, seigneur d'Elgeyrenc (celui qui meurt aux galères en 1694), qui achète à Françoise Polgesse veuve de Pierre Mathieu sonnailler, pour 50 livres et deux cannes de cadis une partie de la maison Mathieu dont l'acte donne les confronts. Le texte utilise l'expression « le matin » qui désigne l'Est (lever du soleil), le « vent droit » qui désigne le nord et le couchant qui désigne l'ouest. Françoise Polgesse ne vend qu'une partie de sa maison, mais la somme n'est pas élevée. La maison est en mauvais état « *estant icelle maison sans planchier les murailles du coté du devant ruyné et au toit y manquerait partie des tuiles* ». Comme on rentre dans cette partie de maison par celle de Françoise Polgesse, elle doit fermer cette porte « à chaux et à sable », c'est à dire qu'elle doit être bien murée : Jacques de Roche devra ouvrir une porte lui-même depuis sa propre maison.

Françoise Polgesse a reçu les deux cannes de cadis mais les 50 livres sont données directement à Maître Jean Cessenat, chapelier de Soleirols (paroisse de Vialas) dont Françoise est débitrice car c'est une partie de la dot de sa fille Françoise Mathieu qui se marie avec ledit Cessenat.

Françoise Polgesse devait être pressée de vendre, car elle a peut-être fait une mauvaise affaire. En

effet le 9 octobre 1690, quand on fait l'inventaire des biens de Jacques de Roche envoyé aux galères, cette partie de maison est estimée par le notaire à 482 livres, soit presque 10 fois plus ! Mais la maison a été restaurée, cela a accru sa valeur.

## Vocabulaire

On a relevé que les femmes gardent leur nom de famille mais qu'il est mis au féminin.

Le cadis est un drap de laine ; deux cannes font environ 1,985 m x 2 : presque 4 mètres de tissu, juste de quoi faire une cote (une jupe).

Confronts : ce sont les noms de propriétaires des parcelles qui entourent le bien.

Dans les premiers plans, le docteur Pellet a inscrit le vocabulaire occitan qui était employé à l'époque : lo cementeri = le cimetière, la gleisa = église, l'ostal = résidence, lo casal = maison, la torre del chastel = tour du château, Dona = Dame.

### Sources

Centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes à Génolhac : les cartes de Génolhac, par Jean Pellet (en libre consultation)

Le dossier sur sa maison : 2AP 3

### Références

Les historiens en herbe : Claude François de Roche, le dernier seigneur de Génolhac, L.C.C. n° 162, p 31

Marie-Lucy Dumas, *Génolhac sur la Regordane*, tome I, chapitre 2 sur les seigneurs de Génolhac. Editions Gens et terroirs en hautes Cévennes, 2011.



Photo 7



Photo 8

# François de La Fuye (Saint-Germain-de-Calberte - Paris 1680), marchand, financier au service du Grand Condé

## 1<sup>e</sup> partie

Par Henri Teisserenc

### I LE CADRE FAMILIAL : les Cévennes à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle

André de La Fuye, quoiqu'angevin d'origine, est avec Jean Bansillon et Mardochée Suffren, l'un des trois « escoliers » que le consistoire de Nîmes recommande à Théodore de Bèze à Genève, dans une lettre du 18 avril 1595 (1). Recommandation efficace puisque les trois « escoliers » iront à Genève et qu'en décembre de la même année, André de La Fuye s'inscrit comme étudiant en théologie dans le Livre du Recteur de l'Académie de Genève (2). Nous le retrouvons, quelques années plus tard en 1601 (3), ministre de la parole de Dieu à Saint-Germain-de-Calberte au cœur des hautes Cévennes en Lozère. Il y est mentionné à plusieurs reprises au moins jusqu'en 1627 (4) et y meurt en octobre 1630 (5). Il avait épousé Gabrielle Liquier, d'une famille de marchands et de pasteurs protestants de Saint-Jean-du-Bruel, et en avait eu quatre enfants.

1 - Isabeau, qui semble l'aînée, avait épousé un protestant, Pierre Dides, lieutenant de juge pour le roi en la cour (ou judicature royale) de la ville et baronnie de Meyrueis ; de relation difficile, semble-t-il, dans ses affaires foncières, Pierre Dides abjura le protestantisme, avant de tomber dans une embuscade, où il fut assassiné, près de Meyrueis vers 1660, par des protestants qui, malgré des condamnations à mort par contumace, ne semblent guère avoir été inquiétés bien qu'ils ne se fussent point cachés (6). Dans cette tragédie, des rivalités de personnes et d'intérêts ont pu s'ajouter à une réaction politique des protestants de Meyrueis portés à concevoir comme un échec inadmissible qu'une charge de magistrature pût par abjuration échoir à un catholique. Les enfants d'Isabeau et de Pierre Dides seront Nouveaux Convertis après la Révocation de l'Edit de Nantes.

2 - Françoise, peut-être la dernière des quatre, épousa en 1638 à Sauve, quoique domiciliée à

Saint-Germain-de-Calberte, Charles Grongnet qui venait d'être nommé pasteur à Saint-Germain en 1637 (7). Charles était né d'un père « maître-menuisier », désigné aussi « maître-tourneur », et « lapidaire » (8), à Montpellier où il avait un frère maître-orfèvre (9). Après avoir exercé le pastorat dans plusieurs bourgades des Cévennes, à Aulas et St-Etienne de Valfrancesque principalement, il mourut vers 1686-88 aux Pays-Bas où il s'était réfugié après la Révocation de l'Edit de Nantes (10).

Son fils Etienne, reçu pasteur en 1672 à Lasalle, ministre de la parole de Dieu à St-Roman-de-Tousque et à Saumane, fut à l'avant-garde de la vingtaine de pasteurs qui participèrent au mouvement lancé par l'avocat Claude Brousson et prêchèrent le culte réformé à Saint-Hippolyte-de-Roquefourcade (aujourd'hui St-Hippolyte-du-Fort), où cet exercice avait été interdit par des décisions administratives que contestaient les protestants ; c'était en juillet 1683 ; un an plus tard, en juillet 1684, condamné par contumace par le présidial de Nîmes à être pendu et ses biens confisqués, il s'était enfui en Angleterre, via Genève et les Pays-Bas par la vallée du Rhin ; nommé pasteur de l'église anglicane d'Ockbrook au cœur des Midlands (Derbyshire) en 1694, il s'y consacra au ministère de la parole de Dieu jusqu'à son dernier souffle en février 1733 à l'âge de 83 ans (11). François, son aîné, pasteur de Saint-Martial et Saint-Roman-de-Codières, puis de Castagnols (1677-1685), vint le rejoindre en Angleterre en 1685 (12).

Leur sœur Suzanne Grongnet, épouse du médecin François Devillas de Saint-Hippolyte, avait eu une fille mariée avec le catholique capitaine de dragon Jean Souchet de La Dourville qui fut blessé en 1703 lors d'un combat contre des camisards emmenés par Ravanel, et un fils, François Devillas qui, acteur majeur du Complot dit des Enfants de Dieu, fut roué vif à Nîmes le 22 avril 1705 avec ledit Ravanel (13).

Une autre sœur, Anne Grongnet, mariée avec François Julien (14), de Saint-Jean-du-Bruel (dont était aussi originaire Gabrielle Liquier, grand-

mère d'Anne) avait eu une nombreuse famille. A leur majorité, trois de ses fils s'exilèrent en Angleterre où l'un fut chapelain chez un milord et les deux autres marchands ; c'était en 1698 et 1704. Un quatrième alla exercer ses talents d'orfèvre à Constantinople où il mourut très jeune en 1714 lors d'une épidémie ; l'aîné de tous, Charles Julien, avocat très actif, adhéra très jeune à la confession catholique tandis que ses deux sœurs célibataires vécurent sous son toit à Saint-Jean-du-Bruel en étant protestantes.

Jean Grongnet, né vers 1642 à Aulas, officier militaire, mourut catholique en 1718 à l'Hôtel des Invalides à Paris. Il était souvent intervenu auprès de l'administration royale pour aider à la récupération des biens de son père émigré, saisis par l'administration royale.

Hercule Grongnet, médecin à Montpellier, partit précipitamment de Montpellier en 1706, peut-être menacé de poursuites après le rôle de premier plan joué par son neveu François Devillas (qu'il aurait peut-être hébergé sans forcément être au courant de ses projets) dans le complot dit des Enfants de Dieu en 1705 (voir fin de la note 12). Il alla vers Paris et les Pays-Bas où il mourut peu après. Le père de François était un confrère en médecine et un proche d'Hercule. Ce dernier, marié avec Jeanne Gautier dont la famille donna à Montpellier un des cinq pasteurs qui étaient en exercice lors de la fermeture du grand temple de Montpellier et de l'interdiction du culte en 1682, eut cinq enfants morts en bas âge.

3 - Jean de La Fuye (15), né vers 1620, unique frère de François, après avoir étudié la théologie à l'Académie de Genève en 1640, avait été de 1643 jusqu'à sa mort en septembre 1672 pasteur au temple de Sorges qui était celui de la ville d'Angers. Par sa femme Marie Conseil il était apparenté aux descendants du premier médecin d'Henri IV, Jean d'Ailleboust. Le fils de ce médecin, aussi pré-nommé Jean, avait épousé une Marie Conseil dont le père avait occupé des fonctions importantes à Château-Gonthier à la fin du 16e siècle. Ces liens familiaux avaient amené le ménage du pasteur Jean de La Fuye à accueillir pendant plusieurs mois en 1661 un fils de Marguerite d'Ailleboust et de Jacques de Buron de Ridouet (16).

Sa femme et ses enfants passèrent en Angleterre en deux temps ; Jean, devenu John, s'est installé à Londres comme marchand au moins à partir de 1684, avec sa sœur Suzanne ; il mourra tôt, en 1695, dans l'île caraïbe de La Barbade où ses affaires de commerce l'avaient appelé (17) ; tous les autres étaient venus les rejoindre en Angleterre après la Révocation, y compris Françoise et son

mari Jean Lombard, nîmois d'origine et pasteur à Angers, dont le fils Daniel sera un pasteur important en Angleterre au 18e siècle (18).

4 - François de la Fuye naquit à Saint-Germain-de-Calberte, comme ses frères et sœurs. Bien qu'aucun registre de baptêmes du début du 17e siècle ne nous soit parvenu de la communauté protestante de Saint-Germain, le seul fait qu'André de La Fuye ait exercé, toute sa vie durant, le ministère de la parole de Dieu dans cette seule bourgade permet de l'affirmer. François fut placé à Nîmes en 1633 comme apprenti chez le marchand Jean Roux, mais nous ne savons ni depuis ni jusqu'à quand. En 1626 André de la Fuye avait prêté 100 livres à un certain Noguier pour l'achat d'une maison et, en 1633, Gabrielle Liquier, devenue veuve, donne quittance et décharge de cette somme empruntée, qui sera payée par un certain Rauzier, parent de Noguier et substitué à lui, au marchand Jean Roux en compensation du règlement partiel de l'apprentissage de François de la Fuye chez ledit Roux (19) qui le forme à l'art du marchand, aux techniques, notamment comptables, mises quotidiennement en œuvre par les marchands. S'il avait alors 18 ans, cela supposerait qu'il fût né vers 1615. Or, dans le testament d'André de La Fuye, il est écrit que Jean est le fils le « plus aagé » ; dans le registre des B.M.S. (baptêmes, mariages, sépultures) sa mort en septembre 1672 est survenue à l'âge de cinquante deux ans, « ou environ » selon la formule consacrée, ce qui donnerait 1620 comme année de naissance de Jean et 1621 au mieux pour l'année de la naissance de François. Mais il est peu concevable que François fût en apprentissage de marchand vers 12 ans (en 1633) ni qu'il fût installé marchand à Lyon vers 17 ans (en 1740). Il est donc impossible de déterminer avec certitude l'année de naissance de François de La Fuye.

À la mort de leur père en octobre 1630, les quatre enfants sont de jeunes adultes. Ils décident avec leur mère de confier la gestion des biens immobiliers et mobiliers assez conséquents de leur héritage, gardé en indivision, au mari d'Isabeau, Pierre Dides, lieutenant de juge à Meyrueis. Leur mère étant à son tour décédée, ils décident, en 1637, de faire procéder au partage de leurs biens indivis reçus en héritage de leurs deux parents en quatre parts égales. Pour cela ils font appel à l'expertise de deux notables, Giberne, sieur du Giber-tenc, et Claude Dussaut, viguier en la baronnie de Cadoine, tous deux hommes de loi auxquels l'on fait souvent appel à Saint-Germain pour déterminer la valeur de biens fonciers. Pierre Dides, pour sa femme Isabeau, conteste le partage ; s'ensuit alors une négociation qui aboutit à un accord transac-

tionnel mettant un terme définitif au conflit né ou près de naître (la « transaction » faisant loi entre les parties, héritée du droit romain, sera pérennisée dans le Code Civil napoléonien dont elle constitue un chapitre). Comme Charles Grongnet est nommé pasteur en 1637 à Saint-Germain et qu'il épouse Françoise de La Fuye l'année suivante, c'est à lui que François et Jean de La Fuye confient la gestion des biens obtenus en nom propre après le partage familial, et, tandis que Jean et François lui donnent procuration à cette fin, Pierre Dides, quand il n'est pas présent aux actes, se fait représenter, mais jamais par son beau-frère Charles Grongnet (20).

## Notes

(1) Compagnie des Pasteurs de Genève, « Registre de la compagnie des pasteurs de Genève ». Éditions Droz, 1984. Tome VII. Année 1595 : Lettres du colloque de Nîmes : « Le 20, furent leues lettres en la Compagnie du colloque de Nîmes recommandant trois escoliers. Item de Monsieur Gigord de Montpellier en recommandant un aultre ». En effet une lettre du 18 avril 1595, adressée à Théodore de Bèze, recommandait Mardochée Suffren, Jean Bansilhon et André de La Fuye (cf Bibliothèque Publique Universitaire de Genève, ms 19 7a, fol. 274-275).

(2) « Le Livre du Recteur de l'Académie de Genève, 1559-1878 », publié sous la direction de Suzanne Stelling-Michaud, Droz, Genève, 6 volumes parus de 1959 à 1980. Volume I, page 122 : « 1348. Andreas Fayeus, Andegavus, theol. Stud. 8 déc. a °[1595] » ; l'auteur note en bas de page que le feuillet du manuscrit est « rogné ».

(3) Boulenger, Jacques, « Les protestants à Nîmes au temps de l'Edit de Nantes », Librairie Fischbacher, Paris, 1903, page 135.

(4) Aymon, Jean, « Actes ecclésiastiques et civils de tous les Synodes nationaux des Eglises réformées de France, en 11 volumes », La Haye, (1710) : André de la Fuye ministre à Saint-Germain-de-Calberte en 1603, encore en 1612, 1617, 1620 et 1626.

(5) AD de la Lozère. 3 E 4706, fol. 11 : « Testament de Mons(ieu)r M(essire) André de la fuye ministre de la parole de dieu en l'eglize de St Germain », le 7 nov. 1630, notaire Vilar, de Saint-Germain-de-Calberte. Le testament n'est pas signé par André de la Fuye et une note du notaire en marge de l'acte précise : « Na esté recité a cauze que le decez dud Sieur de la fuye est arryvè pendant le temps quon archoit les tesmoingz ». Le testateur donnait 10 livres aux pauvres de Saint-Germain,

5 payables tout de suite, 5 dans un an, distribuables par les anciens diacres.

Il désirait favoriser Jean son fils le « plus aagé » et lui donner 300 livres « par preciput et avantage sur ses autres enfans ». Comme Jean meurt en septembre 1672 à Angers « à l'âge de cinquante deux ans ou environ » (il serait donc né en 1620) et que François est en apprentissage chez un marchand de Nîmes en 1633, soit à moins de 12 ans, et installé marchand à Lyon en 1637, soit à moins de 16 ans s'il est né après son frère Jean, la désignation de Jean comme « le plus âgé » pose plus de problèmes qu'elle n'en résout ! La mention portée sur le registre du temple de Sorges lors du décès de Jean de La Fuye serait-elle erronée et l'âge du décès serait-il supérieur de quelques années à celui de 52 ans ? Cependant l'âge de Jean à son inscription sur le registre des étudiants de Genève est cohérent avec l'âge des autres étudiants, ce qui n'empêche pas des vocations plus tardives.

André « donne et lègue aud. Jehan ensemble (c'est-à-dire en indivision) a francois, Ysabeau et francoise de la fuye ses autres enfans ». Il « nomme pour son heritier universel damle Gabriele de Liquiere (lorsqu'ils désignaient des femmes, les patronymes étaient féminisés selon un usage quasi constant au moins dans la région) sa feme a la charge de rendre et remettre tous sesd biens et heritages [...] par esgales parts et portions ausd Jehan, francois, ysabeau et francoise de la Fuye ses enfans a chacun pour un quart lorsqu'ils viendront a sa colloque en mariage... ». Enfin il donne et lègue « a sad feme et heritiere tous les entiers fruicts et uzufruicts de sesd biens et heritage par leguat outre et par-dessus les avantages quil luy a faits au contrat de leur mariage... ».

(6) À la mort de Gabrielle Liquier veuve d'André de La Fuye, Isabeau de La Fuye et Pierre Dides étaient déjà mariés. Sur l'assassinat de Pierre Dides, dont l'information m'a été aimablement communiquée par Antoine Maurin, auteur d'une généalogie de famille lozérienne, voir : AD de la Haute-Garonne, 1 B/92n fol. 121-122. L'on ne connaît pas la date de cette tragédie ; cependant, par un acte de reconnaissance féodale du 17 février 1660 établi par le notaire Ducros de Saint-Germain-de-Calberte, l'on sait qu'à cette date, Isabeau était « vesve du sieur Pierre Dides » : AD de la Lozère, 3 E 3758. Voir le site <http://www.geneanet.org/carnac>

(7) 20 juillet 1638 : mariage de Françoise de La Fuye et Charles Grongnet à Sauve ; les registres de mariage de Sauve pour cette période n'ont pas été conservés ; mais mention du mariage est donnée dans le contrat signé par les deux époux le 6 nov. 1638 : « Mariage fait & passé par et entre Mr

Mre Charles gronhet Ministre de la parole de dieu dune part & damle francoize de la fuye dau(tr)e part ». Jean de La Fuye est présent et signe au bas du contrat. AD de la Lozère, 3 E 4710, notaire Jacques Vilar.

(8) AM de Montpellier, GG 321, fol. 49.

(9) Sur Pierre Grongnet, frère de Charles, voir aux AM de Montpellier : GG 320, 322, 332 (fol. 126), 367 (p. 253), 369 (fol. 106), et aux AD de l'Hérault : B 460 (fol. 234) et B 484.

(10) Charles Grongnet exerça le ministère de la parole de Dieu à St-Germain-de-Calberte (1637-44), à Aulas (1644-48, puis 1673-75), Alès, Soustelle et Cassagnoles (1648-51), St-Etienne de Valfrancesque et églises à l'entour (1651-72 puis 1678-85), Valleraugue (1676-77) et Mandagout (1677-78). Sa mort intervient entre 1686 où sa présence est attestée en Suisse et mars 1688 : « Aujourd'hui xxix(ième) du mois de mars 1688. Le ROY estant à Versailles voulant favorablement traiter les enfants de Charles Grongnet cidevant Ministre de la religion prétendue réformée au lieu de Castagnol dans le diocèse d'Uzès (confusion avec François Grongnet, fils aîné de Charles) lesquels font profession de la religion catholique apostolique et romaine sont dans le Royaume. Sa Majesté leur a accordé et fait don de tous les biens meubles et immeubles qui ont appartenu aud(it) Grongnet leur pere lequel s'estant retiré dans les pays étrangers y est decedé... » (AD de l'Aveyron, Fonds Julien de Lasalle, J 70).

Sa fille Anne Grongnet, épouse de François Julien, de St-Jean-du-Bruel, écrit dans une lettre

de 1712 que son père est mort aux Pays-Bas: « Ma belle fille Gentille est en tout point semblable d'opinion à Anne (sa fille) et bien que contraintes de suivre la RCAR elles ont l'une et l'autre le sens de la parole de Dieu. Elles gardent chacune, en bonne et sûre cachette, un livre de nos psaumes. Je leur ai montré les plus beaux, ceux que mon père aimoit chanter et qu'il a continué à chanter jusqu'à ce qu'il décède aux Pays Bas » (AD de l'Aveyron, Fonds Julien de Lasalle, J 70).

(11) Naissance à Cassagnoles vers 1650. Etudes de théologie à Montauban en 1665. Reçu pasteur à Lasalle en 1672, exerce le ministère de la parole de Dieu à Saumane, St-Roman-de-Tousque et St-Martin-de-Corconnac (L'Estréchure), en même temps ou successivement de 1672 à 1684. Réfugié en Angleterre où il est réordonné pasteur anglican par Mgr William Lloyd, évêque de St-Asaph au Pays de Galles, il est affecté à l'église All Saints d'Ockbrook et à l'église Saint Giles de Sandiacre, dans les Midlands, Derbyshire, de 1694 jusqu'à sa mort en février 1733. La partie anglaise de sa vie a fait l'objet d'une biographie : Johnson, Marion, « A French Parson at Ockbrook, Stephen Grongnet 1694 to 1733 », Ockbrook and Borrowash Local History Series : Number 7 ; Marion Johnson Greenway Publishing, 199 Victoria Avenue, Borrowash, Derby DE72 3HG.

(12) Né vers 1643, peut-être à St-Germain-de-Calberte, mort après 1713 ou après 1717 en Angleterre, très probablement à St-Giles-in-the-Fields dans le Comté de Middlesex intégré dans le Grand Londres), François Grongnet était « Escolier

es art de St Estienne de Valfrancesque » en mars 1665 ; nous ne savons pas où il fit ses études de théologie, peut-être à Nîmes ; il ne figure ni sur la liste des anciens étudiants de l'Académie de Montauban, ni sur celle de Genève. De 1667 à 1672 il est simultanément ou successivement ministre de la parole de Dieu à Sumène, Saint-Martial et Saint-Roman-de-Codières, puis au château du Fesq (1673-77), enfin à Castagnols (commune de Viailas entre Pont-de-Montvert et Genolhac) de 1678 à 1685.

Chapelain du duc de Schomberg, au moins en 1691-93, il n'obtiendra pas ou ne voudra pas d'affectation dans une église anglicane, exercera de façon occasionnelle, recevra des allocations de la caisse de charité Royal Bounty, puis sera menacé de prison pour dettes. Son nom apparaît de façon discontinue dans les archives anglaises et il est ainsi difficile d'établir sa biographie.

Marié avec Louise Vigot, fille d'un pasteur d'Auvergne, il a deux fils ministres en Angleterre : Francis et Isaac ont étudié à Oxford. Francis, pasteur, meurt jeune le 27 avril 1708 après avoir laissé un testament ; Isaac, d'abord pasteur, sera ensuite enseigne dans un régiment de fantassins pendant la guerre de Succession d'Espagne, puis, atteint de démence au moins à partir de 1709, il vivra d'assistance de la couronne anglaise ou de l'hôpital français de Londres jusqu'à sa mort en 1750, laissant un fils, Charles Grongnet.

Celui-ci, banquier à Amsterdam, recevra chez lui l'agent secret des anglais et secrétaire du Marquis de Miremont, David Flotard, originaire du Vigan, chargé, à partir de 1703 et en liaison avec le marquis, de soutenir les insurgés camisards en Cévennes et de relancer troubles et complots après la fin de la Guerre des Camisards. C'est lui qui proposera à François Devillas d'organiser à Nîmes et Montpellier la conjuration des Enfants de Dieu. Ce complot et son échec sont longuement décrits et analysés par Henri Bosc dans « La Guerre des Cévennes, 1702-1710 », en 6 volumes aux Presses du Languedoc.

(13) François Devillas appartient à une très ancienne et très nombreuse famille de la région de Saint-Hippolyte-de-Roquefourcade (St-Hippolyte-du-Fort), Sauve, Quissac. Son nom, souvent écrit Vilas ou de Vilas, s'est ensuite fixé sous la forme Devillas que nous avons retenue. Une branche de cette famille prospérera à Lyon aux 18e et 19e siècles et sera l'un des piliers de la renaissance du culte réformé à Lyon lors du rétablissement légal des consistoires sous le Consulat. On en rencontrera des représentants en Suisse, mais aussi à Sedan. Sur le complot des Enfants de Dieu, voir note 12 ci-dessus.

(14) Sur la famille Julien, devenue au 18e siècle Julien de Lasalle, voir les AD de l'Aveyron, fonds Julien de Lasalle, cote J 70.

(15) Aux AD du Maine-et-Loire l'on trouve les dates de baptême et de naissance des enfants de Jean de La Fuye et de Marie Conseil, mariés à Vitry en 1651, les noms des parrains et marraines, le mariage de Françoise de La Fuye avec Jean Lombard, originaire de Nîmes. Les noms cités, particulièrement nombreux sur les actes de mariage, permettent d'entrevoir les fréquentations sociales de Jean et Marie de La Fuye : familles des pasteurs Gilly, originaire de Calvisson près de Nîmes, qui abjurera, Dutens qui passera en Angleterre, ou pasteurs attachés à l'Académie de Saumur, tel Moïse Amyraut, etc.

Dans des actes du notaire Vilar de St-Germain-de-Calberte, Jean de La Fuye est qualifié d'« étudiant en théologie » les 4 avril 1638 et 1639 et le 11 mars 1641 (AD de la Lozère, 3 E 4709). Il est en effet inscrit à l'Académie de Genève en avril 1640 comme étudiant en théologie : « Le Livre du Recteur de l'Académie Genève, 1559-1878 », édition par S. Stelling-Michaud, Droz, Genève, 6 volumes parus de 1659 à 1680. Volume 1, page 191 : « Promoti anno 1643 » : « 3159.20 ; Johannes Delafuye, Cebennatensis. 7 apr. 1640. LP I 11v no 396 » ». Inscrit le 7 avril 1640 sur le LP, Livre des Prêteurs, c'est-à-dire sur le registre des étudiants en théologie, il est de ceux qui sont sortis de l'Académie en 1643.

Dans un acte du 26 juillet 1643 reçu par le notaire Vilar de St-Germain-de-Calberte, il est dit ministre demeurant à Angers, paroisse de la Trinité (AD de la Lozère, 3 E 4713).

(16) Marguerite d'Ailleboust, fille d'une autre Marie Conseil et petite-fille du premier médecin du roi Henri IV, Jean d'Ailleboust, a tenu un livre de raison, qui fut publié dans les Cahiers de Généalogie Protestante (n° 21, 1er trim. 1988, pp. 1119-1144). Elle écrit, page 1137 : « Monsieur de Buron (Urbain de Ridouet seigneur de Buron, beau-père de Marguerite) a mené mon fils aîné (Paul de Ridouet, né le 19.07.1644) en pension à Angers chez Monsieur de La Fuye (Jean) le quinzième novembre 1661 ; il en est sorti le quinzième de mars de suivant ».

(17) Jean et sa sœur Suzanne obtiennent, le 31 octobre 1684, les droits de « denization », qui ne comportent pas tous les droits de nationalité dont jouissent les sujets anglais et que confère la « naturalization » ; l'une est accordée par décision du roi, en l'occurrence Jacques II, l'autre par décision du Parlement. Cf. Cooper, Durani, « Lists of Foreign protestants, and Aliens, Resident in England 1618-

Le deshumble et des  
obéissant servit au  
De la fuye J

1688 », F.S.A. ; imprimé pour Camden Society en 1862. Français réfugiés « made free denizen » par Jacques II, 31 octobre 1684 : p. 39 : « John & Suzanna de La Fuye ».

Testament de John de La Fuye du 22 octobre 1694 dans l'île de la Barbade, ouvert le 7 mai 1695, faisant de sa femme Bridget, de la paroisse de St-Martin-in-the-Fields (Comté de Middlesex, depuis lors rattaché à Londres), son légataire universel. Public Record Office (Grande-Bretagne), The National Archives, Wills and probate, Prob/11/425, Image reference : 1316 (consultable en ligne sur internet : « documents on line »).

(18) Cooper, Durani, « Lists of Foreign protestants, and Aliens, Resident in England 1618-1688 », F.S.A.; imprimé pour Camden Society en 1862.

Page 48 : « Denization to several persons » 9 avril 1687 : Mary de la Fuye and Catherin, Elizabeth, Magdalen, Mary, Margaret and Ann, his children. Page 51 : Jean Lombard, cleric, Françoise sa femme (fille de feu Jean et Marie de La Fuye), Daniel et Philippe leurs enfants.

(19) Notaire Vilar de St-Germain-de-Calberte, acte du 12 mars 1626 portant en marge une annotation du 4 octobre 1633. AD de la Lozère, 3 E 4708.

(20) AD 48. 3 E 4709 : 5 juin 1635 : Gabrielle Liquier « arrante » les biens de son mari à son

gendre Pierre Dides, notaire Dupuy dont les actes ne sont pas conservés ; mais celui du 5 juin 1635 est cité dans l'acte du 22 août 1637 (notaire Vilar, AD de la Lozère, 3 E 4710) « Compromis et arbitrage fait et passé entre Mre pierre dides docteur es droitz de la vile de Meyrueis Mary seigneur & m(aist)re des biens doctaux de damlle Ysabeau de la fuye et m(essi)re jean de la fuye tant en son nom que comme procu(reu)r de m(essi)re fran(cois) de la fuye son frere et damlle francoize de la fuye frere et sœur ». Pierre Dides représente son épouse Isabeau ; Jean de La Fuye représente François et Françoise de La Fuye.

Gabrielle Liquier est décédée entre le 5 juin 1635 et le 26 octobre 1636 : un acte du 26 octobre 1636 porte, **après le décès** de leur mère Gabrielle Liquier, ratification par Jean et François de La Fuye, de l'arrangement objet de l'acte du 5 juin 1635. Acte du notaire Dupuy, non conservé mais cité comme celui du 5 juin 1635 ci-dessus cité.

Le 11 mars 1640 est passé devant Me Vilar, notaire à St-Germain-de-Calberte, un acte de « Transhaction et Accord fait & passé par et entre Mr Me Pierre Dides Mary de damle Ysabeau de la fuye dune part et Mr Me Charles Groignhet Mary de damle francoize de la fuye dautre part » (AD de la Lozère, 3 E 4711).

## François de La Fuye : quelques dates

Naissance à St-Germain-de-Calberte.

**1633** : en apprentissage à Nîmes chez le marchand Jean Roux.

**1637 - 1643** : marchand à Lyon, où, en avril 1643, il se faisait envoyer le courrier chez Jean Perrachon (d'une importante famille protestante dauphinoise d'origine piémontaise).

**1643 - 1649 ou 1650** : marchand à Gênes, parfois qualifié de « banquier » et d' « agent pour le Roy de France ».

**Vers 1649 ou 1650 - ?** : marchand à Livourne.

**À partir de 1659** « résident » du Grand Condé à Anvers, Pays-Bas espagnols. À ce titre il fait plusieurs longs séjours à Madrid : 2 août 1662 – vers fin 1662 ou début 1663 ; octobre 1663 – mars 1664 ; septembre 1664 – juillet 1667 et au-delà, mais la correspondance conservée dans les archives des Princes de Condé au Château de Chantilly comporte des manques importants (pendant la Révolution Française, un tiers environ des archives des Condé a disparu).

**1672** : réside à Paris, « St Germain des Prez, rue du Pot de Fer, paroisse St Sulpice ».

**1677** : réside à Paris « rue de Tournon, hôtel d'Antragues, paroisse St Sulpice ».

**1678** : sa femme Anne Rubens et ses enfants de premier lit obtiennent la naturalisation française à Paris.

**1680** : mort de François de La Fuye à Paris.

## Échanges

### À propos du Malgoirès, LCC no 168

Par Jean-Gabriel Pieters

Interpellé par l'intervention, sur le Malgoirès, d'Hervé Abrieu - avec qui j'ai eu le plaisir de m'entretenir à Cendras lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 3 décembre dernier - je souhaiterais apporter quelques rapides compléments. Je le fais en tant que «néo-mediogozain» (comme ils disent maintenant ! et citoyen de la communauté de communes de Leins-Gardonnenque mais aussi en tant que chercheur, qui aura l'honneur et la possibilité d'exposer dans un prochain hors-série de L.C.C. les résultats de 45 ans de patientes recherches, dans lesquels figureront aussi toutes les références justificatives. Conscient que je m'adresse à des lecteurs cévenols, davantage concernés par certain tronçon de l'ancienne route de Paris au bas Languedoc connue (abusivement) sous le nom de voie Regordane et les paysages qu'elle traverse, j'aimerais quand même les intéresser à une autre zone plus méridionale du même itinéraire, qui peut se réclamer elle aussi du célèbre « Charroi de Nîmes » de la fin du XII<sup>e</sup> siècle : le dernier tiers du parcours Alès-Nîmes.

#### Vallis Medio-Gotensis

Je connais bien sûr les «classiques» sur le sujet, notamment le « S. Genesius de Mediogozes, 1119 », que signalent Dauzat et Rostaing d'après Germer-Durand ou l'abbé Goiffon, à ceci près que vous le chercherez en vain dans le Bullaire de Saint-Gilles, du moins dans la transcription à priori complète qu'en donne Ménard dans son Histoire de Nîmes(t. I, liv.2, CVI, Bulle de Calixte II). Par conséquent, je préfère repartir du « *vallis Medio-Gontensis* » (in Comitatu Uzetico) de la charte CCXI du Cartulaire de N.-D. de Nîmes, que traduit en 1874 ledit Germer-Durand par «Malgoirès».

*Vallis* parce que cela s'applique à l'organisation par vallées du territoire des Volsques Arécomiques («Hommes agiles d'un pays plat et uni»), qui ont Nemausus pour chef-lieu de cité, autour de laquelle se groupent 24 oppida moins importantes, liées par les mêmes intérêts et vivant sous ses lois. L'oppidum est éventuellement assis au point culminant de cette vallée, et par conséquent près de la source

qui l'arrose ; dans la plaine (cas de l'oppidum de Serre de Brienne, à Brignon), il est situé d'ordinaire au confluent de deux rivières. Considérons ainsi la Braune, qui prend sa source dans les collines de Saint-Mamert puis arrose le Malgoirès, traversant Parignargues, Gajan (où la rejoignent la Tourraselle et le Pierrau), Saint-Bauzély, La Rouvière, La Calmette, avant de se jeter dans le Gardon. Et de même l'oppidum de Cambis à Gajan, dominant la route des Gabales, et le village de Saint-Bauzély, bâti au sommet de l'une des collines surplombant *lo cami de la saou* du Malgoirès - ou encore Brignon, qui domine et contrôle le confluent de la Droude et du Gardon. À ces oppidum viendront, après la conquête romaine, se superposer des oppida gallo-romaines dont les 24 qui paient tribut à Nîmes, cités par Piine l'Ancien (23-79 ap. J.-C.) dans son Histoire naturelle .

#### Mediogores

Ensuite, tel acte de 1209 me paraît sonner vrai. Le 7 juillet, *nonas julii* 1209, il est question de la villam Sancti Genesi de Mediogores, dans la transaction que passe le comte de Toulouse Raimond VI avec l'évêque d'Uzès. L'original scellé ayant disparu, c'est bien Mediogores qui apparaît dans les transcriptions les plus fidèles, celles retenues par Laurent Macé (Catalogues raimondins 1122-1229, Arch. mun. de Toulouse, 2008, charte 382) parmi les nombreuses copies qu'il a recensées (copie du 13 mars 1657, Chartrier du duché d'Uzès, AN 265 AP 61 (219 \4i 59, n° 5772), fol. 3-7 et copie du XVII<sup>e</sup> siècle, idem (219 Mi 59, n°5775), fol. 6-9)1. Voilà, à mes yeux, la mention qui évoque au plus près notre «Malgoirès»... bien loin du «melgorien», ce *melgoriensis* que Frédéric Mistral renvoie à *malgracious*, *malgrat*, malgracieux, maussade, de mauvais gré (Trésor du Félibrige). Ce n'est pas le cas dans le t. III de l'Histoire Générale du Languedoc qui porte *Villam Sancti Genesii de Mediogoreso*. De même, dans le Chartrier de Castelnaud (AD 30), la transcription trop souvent fautive faite au «Dépôt général des titres et archives du Domaine de Sa Majesté» à Montpellier, porte villam Sancti Genesi de Mediogoserio. Nous ne sommes cependant pas au bout de nos surprises avec le «très officiel» Saint Geniés de Mandagout du XV<sup>e</sup> siècle (AD 30, A2, 1332-1335) et les «Malgoirès» des panneaux routiers ou des ouvrages même parmi les plus recommandables, ou encore du «Magloire» prononcé par les autochtones.

## Medio-Goto

Camille Hugues - figure locale marquante et célèbre préhistorien - affirme que la véritable étymologie du terme «Malgoirès» serait *Medium Gothorum*, c'est-à-dire le pays au milieu des Goths ; ce pays-là s'oppose à la fois à la Montagne gothique, *Mons gothicus*, Montagnon, autrement dit un plateau boisé dans les garrigues de Nîmes (130 m au-dessus du niveau de la mer), au pied duquel passent la route et le chemin de fer d'Alès et se trouve située le mas Vallongue et à la Forêt Gothique (*Sylva Gothica*, *Sylvo Godesca*, *Sylve Godesque*), immense surface boisée qui s'étendait depuis le littoral jusqu'au Gardon (voir là-dessus Germer-Durand).

*Medio Gotensis* ou *Medio Goto* est aussi une appellation qui renvoie aux Wisigoths, c'est-à-dire à l'état fédéré romano-germanique que Rome reconnaît en 418, et donc à ces Goths qui vont progressivement s'intégrer dans la société gallo-romaine. «Au milieu des Goths» car l'Uzège a aussi été concernée par eux, fût-ce tardivement : c'est vers 474 qu'elle devient wisigothique, quoique pour peu de temps puisque l'expansion franque - qui s'oppose à la leur - prend possession du pays et les refoule au-delà du Gardon. La situation reste cependant indéfinie jusqu'en 536 ou 537, lorsque les Wisigoths ayant repris pied en Uzège auraient été écrasés par Théodebert, petit-fils de Clovis.

En 1580, le compoix de Saint-Géniès de Malgoirès (AD 30, C 1405) mentionne son non languedocien, car y figure à la fin un « Indice cdes Tenemantz du compoix de St Gines de miech gout».

Situés sur les confins du monde chrétien et du monde musulman, à la suite de la conquête de la Septimanie par les Arabes, les populations du Malgoirès vont se retrouver sur la frontière de la Marche de Gothie, traversée du sud au nord par la voie dite Regordane, qui canalise les envahisseurs. Après l'occupation sarrasine, dès 719, elles connaîtront encore au VIII<sup>e</sup> siècle bien des vicissitudes attribuables aux mouvements de la soldatesque et aux destructions vengeresses opérées par les Francs de Charles Martel. Mais si l'appellation «de Malgoirès» n'a aujourd'hui survécu qu'à Saint-Géniès, constatons (preuves à l'appui) qu'elle s'appliquait autrefois aussi à Fons-outre-Gardon, La Rouvière, Montignargues, Saint-Bauzély et Saint-Mamert-du-Gard...

Si Hervé Abrieu se demande qui a inspiré le «vocabulaire» de Saint-Géniès si répandu géographiquement, ici il ne fait aucun doute du moins à en croire Boris Decorvet, devenu pasteur de Saint-

Géniès en 1927, lequel se réfère à G. Goubeyre-que « *le patron du village de ce nom, Géniès, avait été greffier du tribunal d'Arles sous le règne de Maximien-Hercule* » ; son martyre eut lieu en septembre 308 (voir La lumière qui ne s'éteint pas, Musée du Désert, 1939, Appendice p.94, et G. Goubeyre. Contes et légendes de l'Uzège, Uzès, 1930, p. 85).

## Le Malgoirès de Saint Géniès, n'est pas melgorien ou de Mauguio

Je n'insurge cependant contre l'affirmation de Decorvet selon laquelle, au X<sup>e</sup> siècle, la région appartenait aux comtes de Melgueil, aujourd'hui Mauguio. C'est là extrapoler à partir de la date bien plus tardive du second mariage, en 1146, de la comtesse Béatrix, *comitissa Melgorii*, fille unique et héritière de Bernard IV de Melgueil (lequel représente le dixième degré de génération de ces comtes héréditaires), avec le seigneur d'Alès Bernard Pelet. Mais si « le Malgoirès est à partir de 1144 possédé par la maison d'Alès » ce fut pour bien peu de temps puisque Bernard mourut en 1170. Son fils Bertrand voulut prendre possession de Melgueil du vivant de sa mère, mais celle-ci, mécontente de sa conduite, le déshérita au profit de sa soeur Ermessinde, qui avait épousé successivement Pierre Bermond de Sauve puis Raimond VI comte de Toulouse. « Voulant faire passer le comté de Melgueil dans la maison de Toulouse, Béatrix en donna la moitié à Raimond, le 12 décembre 1172 «jour de son mariage avec Ermessinde, et l'autre moitié à cette dernière pour en disposer si elle voulait en faveur du fils qu'elle avait eu de Pierre Bermond. Ermessinde de son côté donna à son époux tous ses droits sur l'hérédité de son père Bernard Pelet. Bertrand Pelet guerroya pendant six mois contre son beau-frère Raimond., mais en 1114 il dut le reconnaître comme comte de Melgueil. Cependant Ermessinde mourut jeune, le 3 novembre 1176 ; l'enfant qu'elle avait eu de Pierre Bermond était mort aussi en bas-âge ; en sorte que la maison de Sauve s'éteignit et fut relevée par la maison-mère d'Anduze. «Vers l'an mil», c'est l'époque où Bernard II d'Anduze s'intitulait «marquis de Gothie et d'Anduze, comte d'Alais, seigneur d'Uzès et Sommières, prince et satrape de Sauve».

Celui qui fut surnommé «Pelet» en raison de son titre de *miles pellitus* (à l'exemple des rois goths, *princeps pellitus*, seuls autorisés légalement à porter fourrure) partagea ses possessions en 1020 entre ses deux fils : Bermond («protection de l'ours») reçut les seigneuries d'Anduze et de Sauve et Bernard («force de l'ours») la baronnie d'Alès et conserva seul le patronyme de Pelet. Dans le Hors-série pré-

cité, je m'attache à souligner - sous le couvert des comtes de Toulouse - la démarcation entre les Pelet et les Bermond de Sauve, notamment sur le terrain, au niveau des châteaux de Boucoiran et de Castelnaud. La confusion des «modernes» (comme dirait Ménard) se situe au niveau de la monnaie de Melgueil. Même si Germer-Durand affirmait, en 1868, que *Malgorium* représentait «la forme ancienne de Saint-Géniès en Malgoirès», il suffira d'examiner le Dictionnaire topographique du département de l'Hérault d'Eugène Thomas (Paris, 1861) à la notice «Mauguio» pour y relever les références qui nous intéressent, savoir : «Magouerium» 1170 (chron. H. L. III. pr. c. 109). - *Malguoires*, 1200 (dom. de Montp, H.L. ibid.189). - *Mulgares*, 1201 (cart. du château de Foix ; ibid. 191) ».

## Malgouerium, Malguoires, Mulgares

*Malgouerium* figure dans l'Histoire Générale de Languedoc t. VIII, Preuves, Chronique 2, col.201-201 de la «nouvelle édition» (Privat). On y lit (pour faire court ici) « .. Beatrice comitatum de Malgouverio... ». Et plus loin, « Beatrix comitissa de Malgouverio .. ». C'est bien du comté de Melgueil dont on parle. Le traité de 1132 passé entre Alphonse, comte de Toulouse, et Guillem V, seigneur de Montpellier, définit ainsi la modeste étendue du comté de Melgueil : « *Castrum Melgoriense et omnis honor et pertinens ad comitatem Melgoriensem, sicut publica via quae peregrinorum caminus vocatur dividitur a ponte fiscali Viturli fluvi (le Vidourle) usque ad pontem Castelli Novi (Castelnau), et a ponte Costelli Novi usque ad Claperium Malæ Vetulæ (Clapiers), super caminum versus montem ferarium (Montferrier) et subtus caminum versus Malgorium* ». Il n'y est nullement question d'autres possessions...

Pour comprendre *Malgoirès*, il faut se reporter au même volume de Preuves de l'Histoire Générale de Languedoc, col.462 de la «nouvelle édition». La charte 102 (LXXII) s'intitule : « *Extrait de divers actes touchant les seigneurs de Montpellier, de Sabran, de Roquefeuil & de l'Isle Jourdain* ». Le texte du quatrième porte : « ... *debeo VI m Sol. De Malguoires* » et plus loin : « *et det ei Vm Sol. de Malguoires, & si moneta fuerit deteriota, det ei cetum marchas argenti fini* ». Il s'agit donc de monnaie melgorienne, *moneta malgoriensis*, seu melgorii telle qu'elle figure dans tous les actes du X<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècles et en particulier d'un paiement effectuable en sols melgoriens, *solidorum Melgoriensium* et non pas d'un lieu.

Quant au vocable *Mulgares*, il figure en 1202 dans cartulaire du château de Foix, charte reproduite dans l'Histoire générale du Languedoc :

« *Extrait de divers actes touchant les vicomtes de Béziers* ». Au livre 20<sup>e</sup>, titre LXVI, le 27 mars 1201 Raymond Roger « par la grâce de Dieu Vicomte de Carcassonne, de Béziers, de Rasez et d'Albi » confirme l'engagement d'une partie de ces domaines « pour 15 000 sols melgoriens (XIV M et C sol *mulgares... modo vero accomodatis in amplius M. sol Mulgares*) dont 50 valoient un marc d'argent (*marcam argenti fini propter L. sol Melgor*) ». Le terme de «solid. Melgor» revient 4 fois dans le texte du 3<sup>e</sup> acte de la série, passé la même année, *nonis aprilis* (5 avril) et il s'agit évidemment de numéraire...

Si je viens de m'attarder sur les éléments historiques, mes recherches portent aussi sur les éléments géographiques du Malgoirès (aux frontières un peu floues !) et sur ce qu'on parcourt - ou les lieux qu'on rencontre - en y circulant : la route des Arvennes alias voie Régordane et ses «habita-relles» ; la route du sel alias «*camin de la saou*» ; le chemin des Gabales (du Gévaudan) ; les pont, péage et logis de La Calmette ; le village de Massillan (disparu tragiquement en 1403) ; le difficile passage du Gardon à Ners, avec ses bac et logis. Je ne saurais ignorer non plus les «épisodes cévenols» contemporains (1958, 1988, 2002). Ayant mis mes pas dans ceux des chercheurs du passé - dont les travaux anciens éclairés restent cependant toujours d'actualité - j'espère avoir modestement contribué à pallier l'absence d'un ouvrage global sur le Malgoirès, mis à part le livre très complet d'André Bernardy sur la Gardonnenque, datant de 1961.



## À lire ou à consulter

**Meyrannes, en franchissant les portes du temps**, Chantal Vincent et Robert Daniel, éditions Serres et calades, 2011, 20 €, à acheter dans les librairies et maisons de la presse de Saint-Ambroix et Alès ou bien à l'Association Serres et calades, Mairie de Meyrannes, 30

Cet ouvrage que les auteurs appellent modestement « livret » débute une série de travaux impulsés par la mairie de Meyrannes et son adjointe Jacqueline Dumas, pour connaître l'histoire de Meyrannes. Ce premier volume est original à plus d'un titre : il commence vraiment aux origines du lieu qui vont de l'ère primaire au néolithique. L'autre originalité est d'avoir construit cet ouvrage pour être lisible par tous. Les experts y trouveront leur compte avec la véracité des références, les écoliers avec des

**La vallée de l'Auzonnet, des origines à la Révolution française**, par Gérard Delmas, préface de Paul Fabre, dernière édition 2010 ; À commander à [Gerard.delmas4@orange.fr](mailto:Gerard.delmas4@orange.fr) ou à acheter aux maisons de la Presse de Saint-Ambroix (25 €, se renseigner pour les frais de port)

Gérard Delmas, membre de l'Académie cévenole, a fait rééditer son étude sur « la Vallée de l'Auzonnet - des origines à la Révolution française », préfacée par le Professeur Paul Fabre. Il nous plaît de saluer cette réédition plus complète encore que la précédente. C'est un vrai travail d'historien ayant nécessité de nombreuses recherches mais où transparait aussi l'affectif (G. Delmas est originaire de cette vallée).

A l'aide d'une bibliographie exhaustive et de documents inédits dont certains provenant d'archives privées, G. Delmas retrace la vie et les vies dans cette vallée cévenole, de Portes à Saint-Jean-de-Valérisclé. Partant de la généalogie dont il est féru, ses recherches l'ont conduit de façon magistrale vers l'histoire locale. Bien sûr, les seigneuries du Couzoul, de Saint-Florent, de Saint-Jean-de-Valérisclé sont analysées avec l'apport de nombreux éléments et même des anecdotes qui ont marqué les générations et la vie de ces seigneurs.

Mais sont évoqués aussi :

- les églises et leurs prieurs, la vallée étant essentiellement catholique – à l'exception des hameaux qui composent la commune des Mages - dans un univers globalement protestant. Les exactions des camisards en réaction aux sévices des troupes royales catholiques incitèrent les populations catholiques - les fameux Florentins - à se constituer en milices qui attaquèrent à leur tour les villages protestants...

- les grandes familles de la Vallée : les d'Autun,

reconstitutions des paysages aux époques géologiques et tous avec de belles photos et des textes courts et précis. La troisième partie parle de « l'humble noblesse de la vie des hommes » et met en valeur les éléments du patrimoine : arbres, four à chaux, murettes, utilisation de l'eau, calades, charbonnières, bergeries, fontaines... et même la Simèque ou Roumèque une sorcière qui vit au fond des puits dont elle peut sortir à tout moment...



d'Agulhac de Beaumefort, Deyrolles...

- les savants originaires de la vallée comme les Darcieux dont on apprend qu'ils étaient apparentés à... Rivarol !

- ... et l'histoire de certains mas importants de la vallée.

Les activités diverses pratiquées dans la Vallée sont par ailleurs étudiées pour mieux éclairer la vie sociale et économique des habitants de ces villages :

- la verrerie de Saint-Jean-de-Valérisclé

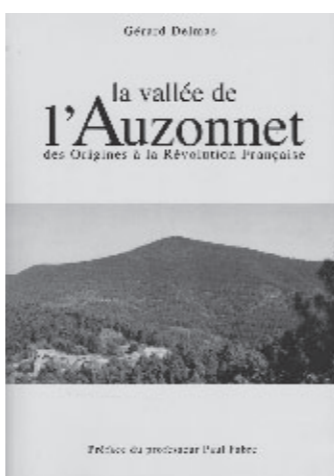
- les martinets destinés à travailler le fer dont 3 dans la vallée, mais aussi 6 sur le gardon d'Alès, 5 sur le Luech, 5 sur le Galeizon... mais aussi les ateliers familiaux permettant de fabriquer toutes sortes de clous destinés ensuite à la vente dans les foires de la région

- l'exploitation préindustrielle des mines par François-Pierre Tubeuf, originaire de Normandie qui imposa, non sans mal, de nouvelles techniques d'exploitation qui sont à l'origine de la mise en valeur de tout le bassin houiller des Cévennes

- enfin la sériciculture qui a si fortement marqué les Cévennes...

Bref. C'est une participation à toute une communauté de vie auquel nous invite G. Delmas. Modèle de monographie s'étendant à toute une vallée, les passionnés d'histoire locale y trouveront de quoi étancher leur soif et de quoi inspirer leur propre recherche.

**Richard Bousiges**



## Réponse

**Une réponse concernant la famille Caffarel (Cf. LCC n° 163) par Henri Teisserenc**

En réponse à une question posée dans l'article "Une protestante à l'abbaye de Mercoire", de Jean-Gabriel Pieters, voici quelques mentions de ce patronyme trouvées aux AD 34 :

- GG 339 - 23.12.1668 : naissance de Jean Chabanetty (signature : chabaneti).

Page 102 : Anthoine Caffarel, 28 ans, épouse Françoise Chabanetty, 28 ans, fille de Jacques et de Françoise Sigilory.

- 3 E 177/52 - 24.07.1678 : naissance de Suzanne Caffarel, fille d'André et de damoiselle Chabanetty, baptisée par le pasteur Dubourdieu.

- GG 351 - Page 72 : 24.09.1681 : naissance de Guillaume Chabanetty, fils de Jacques et de damoiselle Isa-

beau Fisquette ou Fesquette.

- GG 353 - Page 57. 26.11.1683 : mort de Jean Caffarel, 3 ans, fils de Françoise Chabanetty, femme du Sieur Caffarel bourgeois. (*Sur les Caffarel, voir aux A.N. un document sur les fugitifs du Languedoc, où des Caffarel sont opposants à la saisie de biens par l'État*).

- GG 354 - Antoine Caffarel, 77 ans, meurt le 31.08.1684.

Autre information : une Lydie Caffarel avait épousé, avant la Révocation, Louis Malecare, pasteur de Sablayrolles de 1681 à 1685 ; dont une fille Isabelle.

## Demands

**Demands d'Henri Teisserenc**

1- Qui était pasteur à Sauve en 1638 ?

2- Jean Dubourdieu, pasteur d'Uzès à partir de 1672, fut-il

nommé à Montpellier pour seconder son père Isaac en 1677, 1680 ou 1681 ?

3- Je suis intéressé par toutes les références qu'auraient pu trouver des chercheurs sur les pasteurs suivants ayant exercé en Cévennes :

- André de La Fuye ou Delafuye, parfois écrit de La Faye, voire de La Fage qui a exercé à St Germain de Calberte de 1601 à 1630 ;

- Grongnet (Charles ou ses fils François et Etienne), parfois écrit Grognet, Grougnet ou toutes autres formes de même phonétique, Gronier, etc. On les trouve à Alès, Aulas, Cassagnoles, Castagnols, Château du Fesq, Mandagout, Saint Etienne Valfrancesque, Saint Germain de Calberte, Saint Martin de Corconnac (L'Estréchure), Saint Martial, Saint Roman de Codières, Saint Roman de Tousque, Saumane, Soustelle, Valleraugue.

**Colloque** : « Guillaume de Nogaret, un Languedocien au service de la monarchie capétienne ».

**Noëlle Marti-Gerbaud (secrétaire de l'association G. de Nogaret)**

C'est dans la ville de Nîmes, le vendredi 20 janvier 2012, que l'association « Guillaume de Nogaret » a organisé ce colloque. Cette journée, qui s'est déroulée dans l'amphithéâtre du Carré d'Art, était ouverte à tous : adhérents et sympathisants. Les communications prévues au programme ont été données par :

**J. Théry** (chercheur au Centre d'Et. Médiévales),

**S. Nadiras** (chartiste),

**M. Ferret-Lesné** (chercheur en histoire du droit),

**N. Leroy** (professeur d'histoire du droit),

**H. de Cadolle** (descendant de la famille de Nogaret de Calvisson). Plusieurs aspects de la

carrière politique du garde des sceaux de Philippe IV le Bel ont été évoqués successivement par les conférenciers. Le samedi 21 janvier, lendemain du colloque, une série de visites commentées, sur des lieux ciblés, a été proposée :

**Générac** (le château)

**Marsillargues** (l'église, le château, le musée P. Pastre).

La démarche globale (buts, projets...) soutenue par l'association, est une mise en place de manifestations diverses autour de l'histoire et du personnage de Guillaume de Nogaret et de son époque (située entre le XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècles). La bonne fréquentation, de ces deux journées exceptionnelles au début janvier 2012,

prouve qu'il y existe un public et un réel intérêt pour un sujet réputé difficile et peu attractif. La suite à donner est déjà très attendue. Elle se fera en plusieurs étapes. Elle se concrétisera par la publication des Actes du Colloque, et la diffusion du programme prévu, avec des conférences, un concert, d'autres visites.

*Renseignements et informations complémentaires :*

[gnogaret@sfr.fr](mailto:gnogaret@sfr.fr) - <http://www.vaunage.net/>

<http://international-culture-blog.blogspot.com/2012/01/guillaume-de-nogaret-en-janvier-2012.html>

# Les assemblées clandestines protestantes de Rohegude (août 1700)

par Pierre Rolland

La communauté de Manas, devenue maintenant commune de Rohegude, faisait partie d'un îlot protestant d'une dizaine de paroisses, situé tout au long de la partie moyenne de la Cèze, de Saint-Ambroix et Saint-Jean-de-Valérisclé à l'ouest, à Avéjan et Tharoux à l'est. La moitié au moins des habitants de ces paroisses étaient des Nouveaux Convertis, c'est-à-dire des protestants que l'on avait obligé à abjurer leur religion par la force. Cet îlot protestant était entouré de paroisses très fortement catholiques, avec en particulier Saint-Florent<sup>1</sup> et le château de Portes à l'ouest, Rousson, Potelières<sup>2</sup> (et le château des Bérard-Montalet<sup>3</sup>), Alzon, Rivières (et le château de Theyrargues<sup>4</sup>) et Méjannes au sud. Ce secteur catholique séparait la zone protestante de St-Ambroix du « bloc » protestant du bas-Languedoc qui s'étendait jusqu'à Uzès à l'est, et se rattachait à la montagne cévenole protestante au sud d'Alès.

Ce secteur était important sur le plan des communications, traversé par les chemins royaux d'Alès au Vivarais par St-Ambroix et Tharoux, et par le chemin royal Nîmes-Uzès –Vivarais par Tharoux. Les deux points de franchissement de la Cèze étaient le pont de Saint-Ambroix et le « bac à traile » de Tharoux<sup>5</sup>. Mais ces deux points n'étaient indispensables qu'en cas de crue, les passages à gué sur la Cèze étant nombreux.

Si effectivement des paroisses catholiques séparaient Rohegude et Tharoux de la « Lussanenque » et du massif du Bouquet protestants, la coupure n'était qu'apparente car des zones de forêt et de garrigue dense recouvraient de vastes secteurs de ces paroisses, et ces forêts, parcourues par des populations marginales de « bouscassiers », charbonniers, gentilshommes verriers, favorisaient les déplacements des personnes qui voulaient éviter de se faire repérer, comme les prédicants.

Car les prédicants, qui n'ont cessé d'alimenter la flamme religieuse après la révocation et le départ forcé des ministres (pasteurs), tinrent probablement de nombreuses assemblées dans cet îlot d'implantation protestante ancienne. Nous ne connaissons que celles qui ont laissé des traces écrites, c'est-à-dire celles qui ont donné lieu à intervention militaire, ou à procès après dénonciation. Nous les énumérons simplement:

- le 22 décembre 1691, une assemblée est surprise dans le mas des Baux, dans la paroisse de Tharoux. Vingt-cinq personnes sont arrêtées, réunies pour un mariage selon leurs dires<sup>6</sup>.

- dans la nuit du 14 au 15 janvier 1696, une assemblée est tenue par le prédicant Roman dans une clède située à Couze dans la paroisse de Saint-Jean-de-Valérisclé, assemblée rassemblant une cinquantaine de personnes semble-t-il<sup>7</sup>. Sa participation à cette assemblée vaudra à Antoine Chabert de Saint-Ambroix, d'aller passer plus de quinze ans de sa vie sur les galères.

- enfin, dans la nuit du 22 au 23 novembre 1697, une assemblée se tint dans une bergerie proche de Méjannes, dans la paroisse appelée Cameliers à l'époque<sup>8</sup>. Cette bergerie devait être de belle taille, puisqu'il y aurait eu 400 personnes, et c'est un prédicant surnommé le Genevois<sup>9</sup> qui prêcha tout au long de cette assemblée qui dura quatre à cinq heures.

En 1700, année des assemblées de Rohegude, il ne restait plus guère de prédicants en Languedoc. Claude Brousson avait été exécuté à Montpellier, Daniel Bas et Roman s'étaient réfugiés en Suisse. Le mouvement prophétique commença alors à se répandre dans le bas Languedoc à partir du Vivarais où il s'était développé depuis plusieurs années.

Les 29 et 30 août 1700 se tinrent à Rohegude ou dans les environs proches deux assemblées.

La première, tenue le 29 août 1700 en plein air dans la garrigue de Tharoux, ne semble pas avoir donné lieu à des poursuites judiciaires, et ne nous est connue que par l'information qui eut lieu au sujet de la deuxième assemblée, celle tenue dans une grotte le 30 juillet 1700. Le peu de pièces qui subsistent de cette information sont pour partie aux archives départementales du Gard (dossiers B 2819 et B 2821), car c'est le présidial de Nîmes qui fit les poursuites, et pour partie aux archives de l'Hérault (C 180.30) l'intendance ayant probablement eu besoin d'une partie des pièces.

Le témoignage<sup>10</sup> de Louis Mathieu de Belvézet et celui quasiment identique de Pierre son fils, signalent la première assemblée. Ils sont partis le 29 août de Belvézet, village situé au nord d'Uzès, pour aller à la foire de « Saint-Jean-des-Anaux » (Saint-Jean-des-Anels, devenu Saint-Jean-de-Maruéjols), qui se tenait le lendemain 30, et en chemin ils logent à Tharoux chez Jacques Salles neveu de Louis Mathieu<sup>11</sup>. Ils sont couchés quand deux habitants de Tharoux viennent réveiller leur parent, lui disant « qu'il y avait des voleurs dans sa vigne qui volaient ses raisins ». Jacques Salles prend son fusil, ils sortent tous et montent « à l'aire de la clastre<sup>12</sup> qui est élevée ». Là ils entendent tous cinq « un grand bruit formé de plusieurs voix humaines qui chantaient un air des psaumes suivant l'usage de la RPR, ne pouvant pas distinguer les paroles à cause de l'éloignement qui est coupé de vallons et de montagnes ». Ils ne doutent pas que ce soit une assemblée de Nouveaux Convertis. « Lorsque l'on eut cessé de chanter ils entendirent tous cinq la voix d'un prédicant qui parlait fort haut, et faisait des élans et des exclamations d'une voix fort claire ». Jacques Salles tire alors un coup de fusil pour dissiper l'assemblée, mais « que le coup fut entendu ou non, le prédicant ne cessa point de prêcher pendant une demi-heure environ, et ensuite ils entendirent un homme qui criait « de toutes ses forces par trois fois Mr de Gatigues, croyant que ses paroles étaient le mot du guet qui furent suivies d'un grand coup de fusil qui fit retentir tout le vallon, après lequel coup ils n'entendirent plus rien ».

Le lendemain 30 à midi, témoigne toujours Louis

7 AD34 C174.485.

8 AD34 C176.

9 Probablement Daniel Bas, de nationalité Suisse. Il s'était évadé de la tour de Constance, et réussit en 1698 à se retirer en Suisse, où longtemps après il rédigea un mémoire pour Antoine Court (Bibliothèque de Genève, Manuscrits Court, 17B).

10 AD34 C180 folio 30 et suivants.

11 Il y a un mas de Belvézet à proximité de St-Jean, mais

Mathieu, étant dans le cabaret de Guinet maréchal buvant avec son fils et Salles, « ils y trouvèrent le nommé Rieu<sup>13</sup>, ménager du lieu des Baux, paroisse dudit Taroux, nouveau catholique qui buvait avec deux autres hommes à lui inconnus », et Salles lui dit « d'une voix basse : cousin Rieu, on a fait la nuit passée une assemblée, vous savez que je suis de vos amis, et prenez garde que quelque malheur ne vous arrive. Ledit Rieu en palissant et tout déconcerté, lui dit : je vous remercie et vous suis bien obligé ». Et sur l'instant il disparut avec les deux autres hommes. Le témoin rajoute qu'il a déjà été plusieurs fois à ladite foire, mais qu'il n'y avait jamais vu autant de monde.

Les témoignages sur cette première assemblée qui précède la foire s'arrêtent là, mais avant de raconter la seconde assemblée, nous remarquerons l'importance de ces foires régulières non seulement pour le commerce et les échanges matériels, mais également pour la sociabilité, le maintien des rapports familiaux et la pratique religieuse clandestine. Les foires étaient un parfait alibi pour un déplacement, même assez lointain, et l'occasion de réunir suffisamment de Nouveaux Convertis pour envisager une assemblée, voire une action armée. De nombreuses assemblées avaient lieu au moment des foires, comme celle de Roman à Montcuq<sup>14</sup> (St-Maurice-de-Ventalon). La libération par les armes du prédicant Roman dont nous avons déjà parlé, s'est décidée à la foire du 10 août (la saint Laurent) de Lédignan<sup>15</sup>. L'action sur le Pont-de-Montvert qui déclencha la guerre des camisards s'est préparée lors de la foire de la Madeleine à Barre<sup>16</sup>, etc.

C'est la déposition d'Etienne Chabrier<sup>17</sup>, valet du prieur de Mannas, qui nous informe le plus complètement sur le déroulement de l'assemblée de la nuit du 30 au 31 août dans la grotte appelée aujourd'hui Grotte des Camisards<sup>18</sup>, et nous la citerons donc presque intégralement. C'est probablement son maître le prieur qui a prévenu les autorités, et Antoine de Rosier, subdélégué de l'intendant, commence la procédure par sa déposition.

Il raconte « qu'il allait chercher du bois avec

les Mathieu viennent bien de Belvézet près d'Uzès. Nous retrouvons leurs noms dans la procédure qui suit l'incendie de ce village et le massacre de ses anciens catholiques : un Pierre Mathieu fils de Louis Mathieu y est tué par les camisards, probablement les auteurs du témoignage ci-dessus (voir LCC Hors-série n° 53, Belvézet dans la guerre des Cévennes de Virginie Monnier).

12 Le mot clastre (de cloître) désignait la maison presbytérale.



recherche des accusés « défailants »<sup>23</sup>. Pour les trois personnes encore en prison, « avant dire droit en définitive contre les sr Brun, André Chabrier et Jacques Dupuy, ... ils seront appliqués à la question ordinaire et extraordinaire »<sup>24</sup>.

Nous ne savons hélas pas comment se termine cette procédure. Nous pensons néanmoins que s'il y avait eu pour cette assemblée des exécutions ou autres condamnations lourdes comme les galères, nous en aurions trouvé les traces avec les autres sources dont nous avons pu disposer. Il nous paraît donc assez vraisemblable que les prisonniers aient bénéficié d'un abandon de poursuites, et que les fugitifs aient pris définitivement le large ou se soient fait oublier !

La baume Cimié<sup>25</sup> où s'est tenue cette assemblée est connue depuis longtemps sous le nom de « grotte des camisards ». Elle a été inventoriée et figure avec son plan dans l'ouvrage de Claude Viala « Grottes et caches camisardes », publié en 2005 aux Presses du Languedoc. Cette grotte est pratiquement invisible si on ne passe pas très près de son entrée. Nous y avons accédé à la tombée de la nuit, après une petite demi-heure de trajet sur une piste puis un sentier. L'entrée est petite et basse, encore barrée d'un côté par un épais mur. Ce mur peut avoir été construit après l'ordonnance de 1692 qui ordonnait de boucher les cavernes ou baumes qui pouvaient

servir de retraite aux prédicants (et donc réouvert pour y tenir des assemblées), ou bien plus probablement après la découverte de l'assemblée dont nous venons de parler. Après avoir franchi l'entrée, on débouche sur une immense salle qui descend avec une pente assez forte vers un replat tout en bas, véritable scène naturelle. On a l'impression merveilleuse, quand on a la chance de pouvoir pénétrer dans cette grotte éclairée par quelques lanternes, en l'occurrence quelques lampes de casques spéléos suspendus aux parois, d'entrer dans un théâtre ou une cathédrale naturels. Les stalactites de la voûte sont impressionnantes, et le sol recouvert de concrétions calcaires assez lisses offre des sièges naturels. On se rend compte que cinq cents personnes tiendraient à leur aise, et que quelques feux n'auraient pas été de trop vue la fraîcheur des lieux ! Et quand retentit le « psaume des batailles », chanté par une partie de l'assistance, on se pourrait se croire, avec une intense émotion, replongé trois siècles en arrière.



Conférence de Pierre Rolland dans la grotte, photo Alain Borie



Entrée de la grotte vue de l'extérieur, photo Pierre Chante



Entrée de la grotte vue de l'intérieur. A droite, les restes du mur qui a obstrué un temps la grotte, photo Pierre Chante

